



Procès-verbal

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Le mardi 22 Décembre 2015
À 18 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BALLEE	HUBERT	Sébastien
BANNES	LAVOUE	Christian
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE EN CHAMPAGNE	HERBERT	Christian
EPINEUX LE SEGUIN	COTTEREAU	Michel
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
GREZ EN BOUERE	PERTHUE	Evelyne
GREZ EN BOUERE	GAUDIN	Joseph
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis

LE BURET	PENNEL	Ludovic
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	MONNERET	Françoise
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
PREAUX	FOUCAULT	Roland
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André

Étaient absents excuses : Monsieur Mersh Emmanuel - Monsieur Norbert Bouvet Conseiller Départemental.
Mesdames Mahieu Céline - Morand Marie-Claude – Helbert Marie-Claude – Frétygné Cécile.

Assistaient également à la séance:
Sylvie Landelle – DGS
Julie Jean Conseillère Départementale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015,
2. Prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
3. Rapport de la commission culture du 19 novembre 2015,
4. Rapport de la commission tourisme du 2 décembre 2015,
5. Rapport de la commission déchets du 15 décembre 2015,
6. Rapport de la commission Enfance Jeunesse du 15 décembre 2015,
7. Rétrocession d'une partie de la voie des sports à la Commune de Meslay du Maine,
8. Affaires financières
9. Suivi des décisions du Président et du Bureau
10. Dates des réunions 1^{er} semestre 2016

Dossier N°1 – Procès-verbal séance du 24 novembre 2015

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance 24 novembre 2015.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire présents à la dite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 – Ajout à l'ordre du jour ; prélèvement TASCOM effectués irrégulièrement

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour ; le dossier « prélèvement TASCOM effectués irrégulièrement ».

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité valident la proposition.

Dossier N°2 – Prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et DPU

Rapporteur ; Le Président, Bernard Boizard – La démonstration ; Arnaud Houdayer chargé de communication.

Rappel du contexte :

Le SCOT du Pays de Meslay Grez sera soumis à approbation du conseil communautaire en février 2016, Le Conseil communautaire, dans sa séance du 10 novembre 2015 a validé le transfert de la compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ainsi que la carte de gouvernance définissant les modalités de co-construction du PLUI entres les communes membres et la communauté de communes, Le Préfet, par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2015 a validé cette modification statutaire.

A. Prescription d'un PLUi, définition des objectifs et des modalités de concertation

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.121-1, L. 121-4, L. 121-5, L. 123-1, L. 123-6, L. 123-7, L. 123-8 et L 300-2.

Contexte :

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que, par arrêté préfectoral portant sur la modification statutaire du 21 décembre 2015, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a acquis la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale. M. le Président explique que le contexte législatif a évolué. Depuis la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, les lois issues du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 pour le « Grenelle 1 » et du 12 juillet 2010 pour le « Grenelle 2 » et la loi de modernisation des documents de planification et d'urbanisme introduit par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du

24 mars 2014, ont renouvelé de manière considérable le cadre législatif et réglementaire dans lequel les communes et les intercommunalités définissent leur politique locale d'aménagement. La priorité est maintenant donnée à un urbanisme intercommunal devant traduire une stratégie territoriale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'une intercommunalité.

Dans ce cadre, Afin de **traduire et rendre opérationnel les orientations et principes du SCoT** dans le cadre **d'une démarche et d'une vision qui se veulent partagées**, le Président propose au conseil communautaire **d'élaborer un PLU intercommunal** afin de poursuivre les objectifs suivants identifiés dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui sont de :

- Organiser un développement résidentiel durable à l'échelle du Pays de Meslay-Grez en
 - o Affirmant l'armature territoriale du Pays comme support du développement
 - o Recherchant un développement garant de la mixité sociale et de la solidarité territoriale
 - o Encourageant de nouvelles pratiques de déplacement
- Pérenniser le tissu économique local et renforcer l'attractivité territoriale en
 - o Poursuivant la structuration économique du Pays de Meslay-Grez
 - o S'appuyant sur le tissu entrepreneurial pour maintenir la dynamique économique et développer de nouvelles activités
 - o Confortant le rôle de l'agriculture et du tourisme sur le territoire
- Valoriser le cadre de vie et l'environnement en
 - o Préservant la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire
 - o Recherchant un développement économe en espaces agricoles, naturels et forestiers
 - o Faisant des éléments paysagers, un support à la qualité du développement du territoire
 - o Se développant en prenant en compte le contexte d'épuisement des ressources

Considérant que les élus ont exprimé leur volonté politique de concevoir un document de planification ambitieux, qui prenne en considération les objectifs fixés ci-dessus ;

Considérant qu'il est pertinent d'élaborer un PLUi tel que défini à l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'une charte de gouvernance définissant les modalités de concertation entre les communes membres et la communauté de communes a, par ailleurs, été élaborée et approuvée par le conseil communautaire du 10 novembre 2015 et est en cours d'approbation par les communes,

Avis du Conseil Communautaire :

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance du dossier et après en en avoir délibéré par 34 voix pour et une abstention, décide :

- De prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle du territoire communautaire conformément aux dispositions des articles L. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- D'associer à l'élaboration du PLUi les personnes publiques visées par l'article L. 121-4 du code de l'urbanisme et concernées par le territoire de l'étude du PLUi.
- De mettre en place pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes ;
 - Exposition dans les mairies et au siège de la communauté de communes, des documents graphiques présentant d'une part, le diagnostic initial du PLUi et, d'autre part les enjeux et les objectifs en matière de développement, d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement ;
 - Mise à la disposition du public dans les mairies et au siège de la communauté de communes d'un registre permettant de recueillir les suggestions ;
 - Mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes, d'un espace dédié à l'étude du PLUi
 - Organisation de réunions publiques avec le bureau d'études chargé de l'accompagnement à la réalisation du projet de PLUi
 - Insertion d'articles dans la presse écrite et dans le bulletin d'information intercommunal du Pays de Meslay-Grez.
- De solliciter une dotation de l'État pour compenser les frais matériels et d'études nécessaires à cette élaboration et de demander que la direction départementale des territoires soit mise gratuitement à la disposition de la communauté de communes afin d'apporter son assistance à l'élaboration du PLUi ;
- Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLUi seront inscrits au budget 2016.
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions pouvant intervenir (Région, Etat...)
- De lancer la consultation pour le choix d'un bureau d'études d'urbanisme pour l'accompagnement à l'élaboration du PLUi.
- D'autoriser le Président à signer tout marché, contrat, avenant ou convention nécessaires au présent dossier et à procéder aux mesures de publicités nécessaires.

B. Institution du Droit de Prémption Urbain

Le Président expose au conseil communautaire que, par arrêté préfectoral portant sur la modification statutaire du 21 décembre 2015, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a acquis la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Le Président précise que, conformément au code de l'urbanisme, la communauté de communes est désormais compétente pour l'institution et la mise en œuvre du droit de prémption urbain (DPU).

Le DPU est un outil qui permet à la collectivité d'acquérir en priorité un bien immobilier bâti ou non bâti à titre onéreux, à l'occasion d'une aliénation, en vue de la réalisation des actions ou des opérations d'aménagement et de constituer des réserves foncières. Il est rappelé qu'avant toute vente d'un bien immobilier bâti et non bâti compris à l'intérieur du périmètre délimité, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) doit être transmise au titulaire de ce droit, qui dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer.

Afin de permettre de mener à bien les politiques d'aménagement du territoire, M. le Président propose d'instituer le droit de prémption urbain sur la communauté de communes.

Considérant l'intérêt pour les communes membres, dans le cadre de leurs compétences, de disposer de la possibilité de mettre en œuvre le DPU pour la réalisation des projets communaux, M. le Président propose qu'une délégation leur soit donnée par la présente délibération.

- Le Président précise que la délégation au Président permet de traiter rapidement les demandes de DPU pour lesquelles la collectivité n'a pas d'intérêt à préempter, ceci permettant ainsi de ne pas nuire à la réalisation des projets du territoire. Pour toute prémption qui pourrait être envisagée par la collectivité, les dossiers seront soumis à avis du Conseil Communautaire.

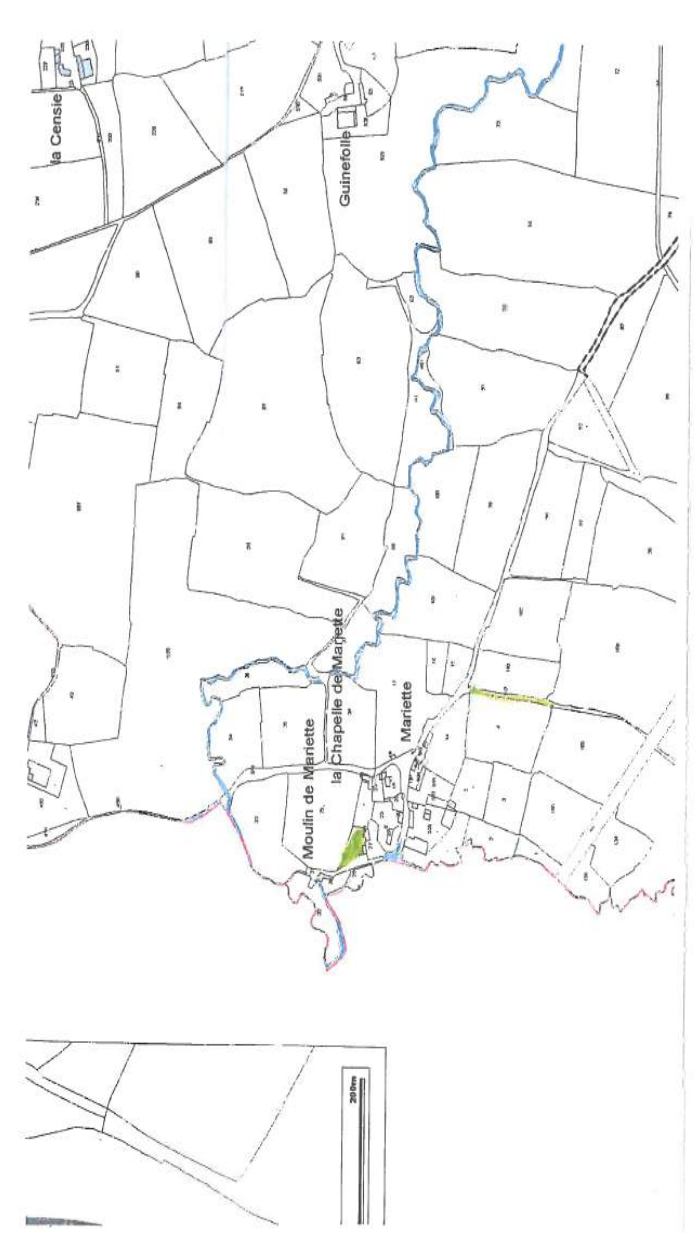
- Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez en date du 10 novembre 2015 sollicitant le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2015 modifiant les statuts de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.
- Vu les articles L. 210, L. 211-1, L. 211-2, L. 213-3 du code de l'urbanisme.
- Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales.

Avis du Conseil Communautaire :

Après avoir entendu l'exposé du Président, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- o D'instituer le droit de prémption urbain :
 - sur les zones urbanisées et d'urbanisation future des communes membres dotées d'un PLU (U et AU), d'un POS (U et NA)
 - sur les parcelles n°A28 (jardin près de la chapelle de Mariette pour accéder à l'arrière), A517 (chemin qui à l'avenir permettrait de faire des boucles de chemins de randonnées pédestres), B667-B669 (parcelles qui permettraient de garder une zone verte en limite de la zone constructible), B521 (chemin qui mène à la Vaiges), B413 (afin d'aménager la circulation près de l'entrée de l'école et la déchèterie) , B21 (afin d'agrandir le cimetière qui jouxte cette parcelle) de la commune de Beaumont Pied de Boeuf dotée d'une carte communale (voir carte jointe à la présente délibération) ;
- o De déléguer aux communes dotées d'un PLU, d'un POS, ou d'une carte communale, l'exercice du droit de prémption :
 - Dans les zones urbanisées et d'urbanisation future des communes membres dotées d'un PLU (U et AU) et d'un POS (U et NA) sauf dans les zones économiques (Le DPU restant de compétence communautaire sur les parcelles zonées économiques)
 - sur les parcelles n°A28 (jardin près de la chapelle de Mariette pour accéder à l'arrière), A517 (chemin qui à l'avenir permettrait de faire des boucles de chemins de randonnées pédestres), B667-B669 (parcelles qui permettraient de garder une zone verte en limite de la zone constructible), B521 (chemin qui mène à la Vaiges), B413 (afin d'aménager la circulation près de l'entrée de l'école et la déchèterie) , B21 (afin d'agrandir le cimetière qui jouxte cette parcelle) de la commune de Beaumont Pied de Boeuf dotée d'une carte communale (voir carte jointe à la présente délibération).

- De donner délégation au Président de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, afin de décider de l'opportunité d'exercer ou non le droit de préemption urbain sur les parcelles zonées économiques

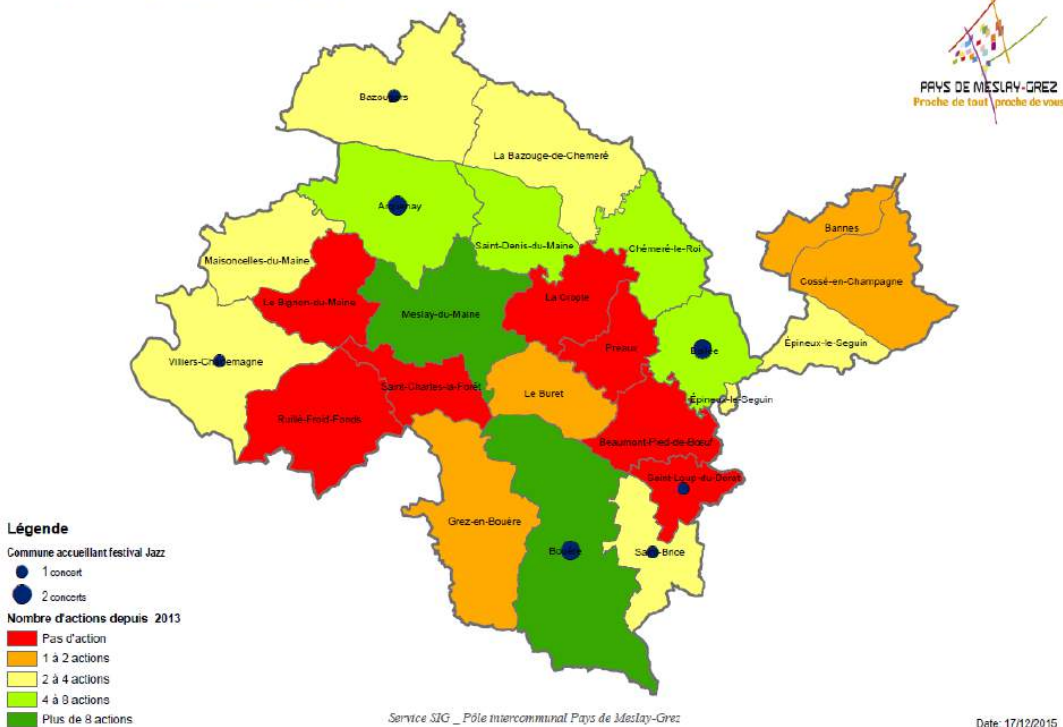


Dossier N°4 – Rapport de la commission culture du 19 novembre 2015

Rapporteur ; Jacques Sabin, Vice-président en charge de la commission culture du Pays de Meslay-Grez

I – AFFAIRES CULTURELLES

Répartition des actions culturelles entre 2013 et 2015



A – Réflexions autour de la programmation culturelle

I – Programmation actuelle

- **Spectacles d'été** : L'objectif est d'accueillir des spectacles de qualité. La Communauté de communes prend en charge 75 % des dépenses artistiques et techniques et la commune accueillante 25% et la totalité des dépenses d'accueil (restauration, hébergement). ENTREES GRATUITES

- **Nuits de la Mayenne** : Spectacle organisée par Mayenne Culture et accueilli par une de nos communes. Soutien financier de la Communauté de communes à hauteur de 75%. Les 25% restant à la charge de la commune. ENTREE PAYANTE.

- **Spectacle d'automne** : Organisé en totale autonomie par la Communauté de communes (choix du spectacle, date, lieu). ENTREE PAYANTE.

- **Spectacles d'automne avec les bibliothèques** : Seules les communes ayant une bibliothèque peuvent bénéficier d'un spectacle et ce tous les deux ans. L'intégralité des frais (artistiques, techniques, restauration, hébergement) sont pris en charge par la Communauté de communes. ENTREE GRATUITE.

- **Animations lecture** : Venue d'auteur dans le cadre du prix Bull'gomme prise en charge par la Communauté de communes. ENTREES GRATUITES.

- **Expositions** - ENTREES GRATUITES.

- **Diverses animations** (Heure du conte, accueil classes, accueil petite enfance, lecture auprès des personnes âgées....). ENTREES GRATUITES.

- **Comédie musicale** : En fonction des projets d'école (Maximum 1 fois tous les 2 ans) – ENTREE PAYANTE

- **Diverses manifestations de l'école de musique** (graines de musiciens, concert des grands élèves, concerts des pratiques collectives....). ENTREES GRATUITES.

2 – Point sur les finances depuis 2013

BUDGET ANIMATIONS					
Dépenses	Réalisé 2013	BP 2014	Réalisé	BP 2015	Réalisé 2015
Animations d'automne pour les bibliothèques	3 326,30 €	5 000,00 €	4 896,79 €	4 800,00 €	4 800,00 €
Expo	64,00	256,00	80,00	200,00	0,00 €
Venues d'auteurs	-	500,00	524,76	0,00	0,00 €
Bull'Gomme- Conteur	-	800,00	553,00	800,00	503,74 €
Spectacles d'été	6 162,97	9 750,00	8 352,31	8 962,50	7 871,68 €
Spectacle d'automne	0,00	4 000,00	1 050,29	4 000,00	0,00 €
Nuits de la Mayenne	3 150,00	2 362,50	3 150,00	3 150,00	3150
TOTAL	12 703,27	22 668,50	18 607,15	21 912,50	16 325,42 €

3 – Point sur la fréquentation

Spectacles d'été (incluant les Nuits de la Mayenne)

	2014	2015
Nbre spectacles	7	8
Nbre spectateurs	1215	1280

Spectacles d'automne

	2012 L'eau	2013 Je grandis	2014 Les saisons	2015 Les arts
Nbre spectacles	4	4	6	4
Nbre spectateurs	508	319	698	290

La commission du 19 Novembre :

- Prend acte des rapports présentés,
- Concernant l'échange sur l'action culturelle de la collectivité (particulièrement spectacles d'été) :
 - Les élus ont conscience de la difficulté de la lisibilité pour la Communauté de communes,
 - Ce qui est en place actuellement fonctionne et permet à toutes les communes (y compris les plus petites ou les plus éloignées) de bénéficier d'un accès à la culture,
- Pour l'avenir, les élus proposent deux possibilités :
 - Continuer l'existant,
 - Programmer un temps fort sur l'année : certains élus estiment cette proposition intéressante car elle permettrait d'avoir un ou deux spectacles plus importants, cependant, elle ne pourrait pas s'adapter sur toutes nos communes (repli....). Les conditions de ce temps fort n'ont pas été définies.

II – ECOLE DE MUSIQUE

Retour sur la mise en place de la nouvelle offre aux communes

- **Proposition d'une intervention musicale lors de la cérémonie des vœux 2016 pour chaque mairie de la Communauté de communes.**
- **Objectif :** Mettre en valeur les pratiques collectives de l'école de musique et agrémenter l'évènement susnommé.
 - A ce jour, sur les 23 communes, 12 ont répondu et 4 d'entre elles ne souhaitent pas d'intervention de l'école de musique. Reste 8 communes listées ci-dessous:
- Vendredi 8 Janvier : Le Bignon du Maine,
- Dimanche 10 Janvier : Ruillé-Froids-Fonds et Saint Charles la Forêt,
- Vendredi 15 Janvier : Chéméréle Roi et Maisoncelles du Maine,
- Samedi 16 Janvier : Cossé en Champagne et Beaumont Pied-de-Bœuf,
- Dimanche 17 Janvier : Arquenay.

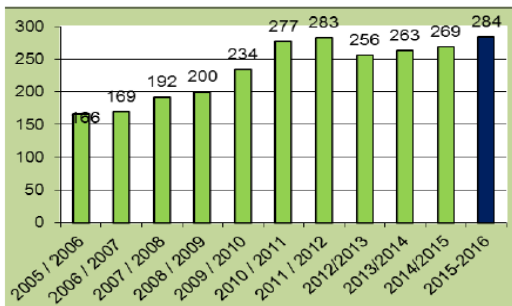
Les communes de Villiers-Charlemagne et Meslay du Maine souhaitent faire intervenir l'orchestre de variété de l'Harmonie Sainte Cécile de Meslay du Maine.

A préciser que la participation de l'Orchestre d'Harmonie à Meslay du Maine est, comme c'est une association meslinoise, gracieuse. En revanche, une indemnité est versée par la commune de Villiers-Charlemagne.

Au total, cet évènement fera intervenir 9 groupes différents sur un intervalle de 9 jours, cela montre bien la richesse de nos pratiques collectives et le bon accueil des communes pour ce projet.

Point sur la rentrée

- **A ce jour, l'école de musique compte 284 élèves (41 élèves théâtre – 243 élèves musique).**



- **Le stage de guitare** a débuté le mois dernier et se déroulera jusqu'au moins de Juin à raison d'une séance par mois. Il compte 5 participants.
- **Le stage de Musique Assistée par Ordinateur** assuré par Renaud Schweitzer s'est déroulé pendant les vacances de la Toussaint. Il a compté 6 participants.
- **La 1^{ère} « Graines de Musiciens »** est prévue le Mercredi 16 Décembre à 19h30 à l'école de Musique et le **concert de Noël** le Samedi 19 Décembre à 17h00 à l'église de Chémeré le Roi.

Point sur la rentrée (suite)

- **Une 1^{ère} action décentralisée** a été proposée aux élèves d'éveils (musique et théâtre) ainsi qu'aux IM1 et IM2 au Carré de Château-Gontier dans le cadre des concerts chocolats. Au total : 22 élèves, 9 accompagnateurs et 2 professeurs ont assisté « Au rêve d'Ariane ». A la fin du concert, ils ont pu échanger pendant 15 minutes avec un des musiciens.
- **L'Harmonie Sainte Cécile de Meslay du Maine** a présenté son **concert d'automne** le Dimanche 15 Novembre dernier et propose pour la seconde année consécutive un **concert de Noël** en l'église de Meslay du Maine le Dimanche 20 Décembre à 17h00.

La commission du 19 Novembre :

- **Prend acte du rapport présenté.**

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Evelyne Perthué informe que le Festival « ça Grézille » a déposé une demande de subvention pour 2016 et demande qu'elle suite pourra lui être donnée.
- Le Président précise que cette demande fera l'objet d'une étude et propose d'envisager une rencontre avec les organisateurs pour étudier quelle sera la forme du partenariat qui pourra être mis en place.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Approuve le rapport présenté.**

Dossier N°5 – Rapport de la commission Tourisme du 2 décembre 2015

Rapporteur ; Didier Gendron Vice-président en charge de la commission tourisme du Pays de Meslay-Grez

I – ETUDE « Campings de la Mayenne » Mayenne Tourisme 2015

Mayenne tourisme a diligenté une étude sur les perspectives de l'hôtellerie de plein air en Mayenne.

A travers cette étude, **Mayenne Tourisme** souhaite pouvoir proposer un accompagnement aux 4 ou 5 campings ou villages de gites recelant un vrai potentiel touristique et susceptible d'être mis en marché. Il s'agit de s'assurer de la conformité de l'offre par rapport à la demande.

L'étude a été confiée au cabinet MLV de Nantes.

Phase 1 – Audit des sites - Elle s'est déroulée en saison, de juin à Août 2015.

Phase 2 – Travail de scénarios de d'adaptation de l'offre – A partir de novembre 2015

Le retour de l'étude présenté par Isabelle Pierre (MVL) et Remy Beauvais (ADT), s'est déroulé en présence de B. Boizara, D. Gendron, J. Sabin, A. Buchot, S. Landelle, D. Laurent

Tous les campings ou villages de gites de la Mayenne ont été audités.

A la suite de ces visites, les campings ou villages de gites ont été classés en 3 catégories :

- Les campings à vocation locale, départementale.
- Les campings à potentiel fort.
- Les campings à potentiel certain, mais dont le passage à la mise en marché nécessitent l'approbation des décisionnaires.

Pour le Pays de Meslay-Grez, les sites de Villiers-Charlemagne, Saint-Charles-la-Forêt, Bouère et Saint-Denis-du-Maine ont été visités.

A l'échelle Nationale:

L'activité de l'hôtellerie de plein air est en croissance

- Mise en marché de locatifs
- Les "Villages Club" sont porteurs de la filière.

A l'échelle départementale

- 19 campings en Mayenne
 - Perte de nuitées touristiques à partir de 2012
 - Impact de l'ouverture de l'autoroute des estuaires

Photographie qualitative en relation avec l'étude

- 6 campings qualifiés d'une "offre simple"
- 4 campings qualifiés de "capable d'être mis en marché"
- 3 campings à potentiels, mais nécessitant une réflexion

A l'issue de ses visites, les sites **Saint-Charles-la-Forêt** et **Bouère** ont été classés camping sites d'intérêt local, départemental.

Les sites de **Villiers-Charlemagne** et **Saint-Denis-du-Maine** étant retenus dans la liste des campings à potentiel.

Saint-Charles-la-Forêt

Technique : offre simple

Les plus du site:

tarifs attractifs
Présence de salles
Piscine

Bilan de visite:

Équipement daté, malgré l'effort de la commune, mais plus en adéquation avec la demande clientèle touristique.

A noter : de bons résultats économiques lié à une très forte implication du maire d'une part, et à la présence de la FAL44 et d'habitues ainsi que la vente des prestations WE d'autre part.

Bouère

Les plus du site:

Bon niveau des locatifs
Ratios de gestion corrects + animation

Les problématiques du site:

Problème de fréquentation touristique

Une mise en marché difficile:

Type d'hébergement « Village de gîtes » : Difficilement lisible, compliqué à décrire – Mise au marché difficile – Clientèle exigeante (services)

Les raisons des difficultés économiques

Calibrage du site (trop petit) 25 à 30 hébergements
La communication n'est pas le seul problème

Les pistes d'évolution

Rassurer la clientèle contre le risque d'ennui.
Donner de l'attractivité – Baignage interne

LA CHESNAIE

Technique : présence d'une baignade – salle festive – Site et services base de loisirs

Les plus du site:

Mobil home 2012
Produit ++ qualitatif : distingué en Mayenne

Les problématiques du site:

Produit de « séjour de vacances » difficile
Infrastructure éclatée : lieu de vie difficile à mettre en œuvre
Question de l'accueil (distance)
Sanitaire (vétusté)
Locatif 1985 daté

A noter : déterminer si construit en zone inondable ou non
Offre camping-car – stationnement : expliquer le concept stationnement et le camping

Bilan de visite:

La mise en marché du site est possible, mais nécessiterait des investissements forts pour corriger les défauts et se mettre en conformité avec la demande clientèle.

Position des élus présents:

Il ne semble pas opportun d'investir lourdement sur un équipement dont les risques de gestions resteront importants une fois les investissements réalisés.

LA CHESNAIE

Proposition de Mayenne Tourisme :

Travailler un scénario d'ambition touristique simple à dimension locale comprenant :

- un dimensionnement de l'offre.
(Calibrage d'une offre emplacements nus)
- une requalification des hébergements les plus anciens (chalets)

VILLIERS CHARLEMAGNE

Locatif :

Les plus du site:

Offre conceptuelle forte
Ambiance pêche / plan d'eau central

Les problématiques du site:

Surface des locatifs intéressantes mais nécessité de mise à niveau des sanitaires

Les pistes d'évolution

Requalification des hébergements- (en fonction du type de famille)
Extension du site

CAMPING

Clientèle ouvrière forte

Camping seul à faible potentiel (clientèle touristique de passage, de court séjours)

Les pistes d'évolution

Tester des locatifs légers de faible coût (- 6 000 €) sur 2 ou 3 emplacements.

Position des élus présents à la réunion:

Le site tel qu'il est fonctionne bien, à échelle humaine, et reste gérable.

La commune n'est pas le seul interlocuteur. Si des projets existent, fédération de la pêche, association des irrigants et communauté de communes doivent être associés.

En terme d'extension, la problématique du foncier se posera.

Une extension permettrait-elle de garder un équilibre financier ?

Proposition de Mayenne Tourisme :

Travailler un scénario d'ambition touristique comprenant :

- une augmentation du nombre de locatifs en tenant compte des effets de seuil.
- une requalification des hébergements.

Avis de la commission:

Les élus prennent acte du retour de l'étude diligentée par Mayenne Tourisme.

Considérant que l'état de vétusté des sanitaires du camping ne permettent plus d'assurer une prestation camping, ils proposent que soit étudiée la mise en place de sanitaires individuels sur 8 d'emplacements du camping de la Chesnaie, permettant de conserver une offre camping, le sanitaire collectif actuel étant amené à être démolit.

Ils proposent que soit envisagée la mise en place de 2 bivouacs type "accueil vélo" sur le camping de Villiers-Charlemagne

Avis de la commission:

Les élus prennent acte du présent dossier.

Ils proposent que soit étudiée la mise en place de sanitaires individuels sur 8 emplacements du camping de la Chesnaie, permettant de conserver une offre camping, le sanitaire collectif actuel étant amené à être démolé.



Ils proposent que soit envisagée la mise en place de 2 bivouacs type "accueil vélo" sur le camping de Villiers-Charlemagne

11 – M53 – Mayenne Astronomie

Créé entre 1993 et 2002, l'espace astronomie de Maisoncelles du Maine est divisé en trois propriétés :

- 1) La salle d'exposition et le local de l'association lavalloise d'astronomie M 53 appartiennent à la Communauté de Communes du Pays de Meslay – Grez. L'investissement a été de 92 571 €.
- 2) L'observatoire astronomique (coupole), les dalles d'observation et le mobilier appartiennent à la commune de Maisoncelles du Maine.
- 3) Le matériel d'observation, dont un télescope 310 mm, les équipements informatiques et audiovisuels appartiennent à l'association M53, le planétarium.

Une convention tripartite gère les différentes relations entre les partenaires

La communauté de communes apporte:

- La couverture du déficit de l'activité de l'association jusqu'à concurrence de 5000 €
- Embauche les animateurs été puis les mets à disposition de l'association qui rembourse les salaires
- Met à disposition gratuitement le local.

Evolution 2015 : Professionnalisation de l'accueil sur le site

Après de nombreuses années de gestion et d'encadrement des activités scientifiques, les bénévoles de l'association ont fait le choix de professionnaliser l'accueil sur le site.

Un contrat a été passé avec une auto-entrepreneuse à même de développer les activités du site. Sa mission comportait deux axes: promotion - commercialisation des activités du site et gestion des camps d'été. Le coût de cette prestation a été de 18000 € (équivalent d'un poste à mi-temps annualisé).

Bilan 2015

Les résultats attendus ont été au rendez-vous, notamment en terme de fréquentation du site et du remplissage de l'activité "séjours jeunes.

Evolution 2016

Cette organisation était à l'origine envisagée pour 3 ans. L'auto-entrepreneuse a fait savoir qu'elle ne pourrait poursuivre en 2016 mettant une partie de l'activité de l'association en danger.

Le président de l'association a sollicité un rendez-vous avec les présidents de la communauté de communes et de la commission tourisme.

M53 – Mayenne Astronomie

	2012	2013	2014	2015	2016
RECETTES	Réalisé en 2012	Réalisé en 2013	Réalisé en 2014	Réalisé en 2015	Budget Prév. 2016
	Control	Control	Control	Original M53 (24/11/2015)	
Excédent exercice précédent	600,00 €		3 062,38 €	272,37 €	
Produits des prestations					
Entrées des séjours individuels camp été	12 179,50 €	12 755,00 €	8 333,00 €	19 872,90 €	20 000,00 €
Entrées des séjours groupes camp été	2 640,10 €	6 077,92 €	2 887,10 €	7 610,90 €	7 000,00 €
Rattachement - Entrées des séjours groupes camp été			932,00 €		
Entrées animations grand public	310,00 €	350,00 €	725,00 €	296,00 €	300,00 €
Entrées animations hors camp été				2 915,00 €	3 000,00 €
Vente boutique	102,80 €	21,70 €	0,00 €	209,00 €	200,00 €
Entrées des repas des groupes	0,00 €	1 928,50 €	0,00 €	0,00 €	
Location de tentes	0,00 €	163,20 €	68,00 €	0,00 €	
Subventions					
Subvention projet BdL CCPMG	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €		
Subvention projet LPO CCPMG	0,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Subvention Maisonnelles soutien restauration l'Olivier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	459,00 €	
Subvention Projet BdL DDCSPP	1 000,00 €	700,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Subvention fonctionnement VdLaval	-	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
Subvention Projet BdL CAF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 540,00 €	
Subvention soutien au projet Député Chevrolier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Subvention Projet BdL Conseil régional	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Subvention Projet Atelier Fête de la science	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
Subvention fonctionnement CG Mayenne	500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 640,00 €	1 500,00 €
Subvention projet BdL Créavenir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	
Recettes organismes sociaux					
Contrat Educatif Local (C.E.L.)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Prestation de services C.A.F.	98,00 €	0,00 €	0,00 €		
Prestation de services M.S.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Autres recettes					
Prêt d'honneur commune Maisonnelles à 0%				3 000,00 €	
Divers valorisation CCPMG	650,00 €	650,00 €	650,00 €	300,00 €	
Adhésions M53 Mayenne Astronomie		444,00 €	148,00 €	688,00 €	600,00 €
Valorisation des bénévoles	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Intérêts sur compte dépôt CM CA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	123,79 €	100,00 €
Remboursements divers (Leroy M, Assura,	0,00 €		0,00 €	317,86 €	
Apport trésorerie M53					
Total recettes	19 080,40 €	26 890,32 €	18 805,48 €	43 644,62 €	37 300,00 €

M53 – Mavenne Astronomie

	2012	2013	2014	2015	
DÉPENSES	Réalisé en 2012	Réalisé en 2013	Réalisé en 2014	Réalisé en 2015	Budget Prév. 2016
	Control	Control	Control	Original M53 (24/11/2015)	
Déficit exercice précédent		1 767,52 €			
Achats base de loisirs					
Achats de matériel (pédagogique)	1 216,18 €	377,33 €	985,81 €	5 417,68 €	2 500,00 €
Achats de matériel (tentes)	0,00 €	0,00 €	54,95 €	0,00 €	50,00 €
Achats de matériel (électroménager et salle de bain)	0,00 €	0,00 €	14,32 €	0,00 €	100,00 €
Achats de matériel de réparation et d'entretien infra	0,00 €	161,23 €	0,00 €	105,03 €	100,00 €
Achats de matériel (investissement télescope)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Achats Prestations Animations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 474,91 €	1 500,00 €
Achats Tourisme					
Achats de matériel pour boutique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	558,51 €	200,00 €
Achats fonctionnement					
Téléphone et Internet	257,86 €	157,70 €	100,85 €	507,87 €	500,00 €
Administration (timbres, consommables...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	357,81 €	400,00 €
Pharmacie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79,55 €	80,00 €
Assurances	785,74 €	824,73 €	1 277,27 €	2 016,30 €	2 000,00 €
Frais bancaires:opposition chèque, Internet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16,30 €	10,00 €
Achats prestations					
Achats alimentation (hors camp été)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	159,04 €	150,00 €
Location salle (groupes base de loisirs)	419,12 €	0,00 €	1 266,68 €	1 175,00 €	1 000,00 €
Achats Alimentation (repas camp été)	3 404,28 €	4 663,41 €	2 084,18 €	4 759,33 €	4 500,00 €
Location de matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Labellisation L.P.O. de la Base	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €	400,00 €	400,00 €
Communication et promotion (plaquettes...)	259,20 €	450,00 €	236,70 €	525,60 €	500,00 €
Adhésions diverses (Sud May, Plan. Sciences, 1&1...)				167,66 €	150,00 €
Achats Personnels et bénévoles					
Prestation communication/Gestion/Animation (auto entr.)	0,00 €		0,00 €	18 000,00 €	13 500,00 €
Traitement de salaires (trésor Meslay)	11 489,71 €	12 257,52 €	9 662,35 €	7 170,54 €	7 000,00 €
Frais de transport suivi BDL et anim bénévoles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Intervention ou formation microfusées à poudre	0,00 €	223,00 €	105,00 €	0,00 €	
Valorisation des bénévoles Temps de communication et d'installation	640,00 €	640,00 €	640,00 €	700,00 €	700,00 €
Prestation d'animation	360,00 €	360,00 €	360,00 €	300,00 €	300,00 €
Divers trésorerie					
Prêt d'honneur commune Maisonnelles à 0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	
Divers dépenses, valorisation CCPMG	650,00 €	650,00 €	650,00 €	300,00 €	
Dépense non affectée	71,42 €	0,50 €	0,00 €	0,00 €	
Amortissement Instrumentation*	294,41 €	295,00 €	295,00 €		
Total dépenses	20 847,92 €	23 827,94 €	18 533,11 €	47 191,23 €	35 940,00 €
Bilan	-1 767,52	3 062,38 €	272,37	-3 546,61	1 360,00

L'association a la possibilité de recruter un directeur du site possédant l'expérience et les qualités nécessaires à cette mission sur un mi-temps annualisé.

L'association estime n'avoir ni les compétences, ni le temps, pour gérer l'administratif lié à cette embauche.

L'association propose

- que la communauté de communes embauche le directeur de site
- de rembourser le salaire.

Position des élus rencontrés par M53 (B.Boizara, D.Gendron):

Si la communauté de communes assure l'emploi et la mise à disposition (contre remboursement des salaires) d'animateurs en période estivale pour faciliter les démarches administratives de l'association, elle n'a pas vocation à embaucher de personnel permanent chargé de la gestion d'une association.

Une solution pour l'association serait de rejoindre un groupement d'employeurs pour gérer cet emploi. Si cette solution n'est pas possible, le service RH de la communauté de communes pourrait apporter son concours pour les calculs des salaires, des versements URSAFF...

Avis de la commission:

- Les élus prennent acte du présent dossier.
- Ils rejoignent la position des élus ayant rencontré M53

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition d'étudier la mise en place de sanitaires individuels sur 8 emplacements du camping de la Chesnaie permettant de conserver une offre camping, considérant que l'état de vétusté des sanitaires actuels ne permettra plus d'assurer cette prestation. Cette étude permettra de définir une enveloppe budgétaire qui fera l'objet d'une décision d'inscription au budget 2016
- Valide la proposition d'étudier la mise en place de 2 "bivouacs" sur le camping de Villiers-Charlemagne afin de définir une enveloppe à envisager dans le cadre du budget 2016.
- Prend acte des évolutions envisagées par l'association M53 Mayenne Astronomie quant à ses interventions sur le site de Maisoncelles-du-Maine
- Autorise le Président ou le vice-président à signer tout document inhérent au présent dossier

Dossier N°6 – Rapport de la commission déchets du 15 décembre 2015

Rapporteur ; Michel Cottreau Vice-président en charge de la commission déchets du Pays de Meslay-Grez

Rappel de l'ordre du jour :

- Etude R.E.O.M. 2016
- Convention Codec 2016-2019
- Informations diverses et questions diverses

I – TRAVAUX REOM 2016 (annexe 1 présentée en commission du 15.12.2015)

Tonnages des ordures ménagères 2015

mois	collecte classique		différence	évolution	conteneurs semi enterrés		différence	évolution	TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL	DIFFERENCE GENERALE	évolution
	2014	2015			2014	2015			2014	2015	2014/2015	
<i>nbre de foyers</i>	3584	3196	-33,680	-6%	2253	2633	-44,300	-7%	5837	5829	-8	-6%
janvier - juin	563,480	529,800			657,720	613,420			1221,200	1143,220	-77,980	
<i>nbre de foyers</i>	3574	2845	-106,290	-18%	2201	2930	21,520	3%	5775	5775	0	-7%
juillet - décembre*	591,160	484,870			666,260	687,780			1257,420	1172,650	-84,770	
	1 154,640	1 014,670	-139,970		1 323,980	1 301,200	-22,780		2 478,620	2 315,870	-162,750	

* décembre : moyenne des 5 mois précédents

Evolution du nombre de foyers facturés	-729
--	------

729

-6,57%

Résultats des tonnages provisoires 2015 et estimation 2016

ARTICLE 611	TONNAGES REELS 2014	estimation tonnages fin 2015	Différence annuelle 2014/2015	estimatif TONNAGES 2016	PROPOSITION DE VARIATIONS 2015/2016
MONOFLUX	554,300	567,220	2,3%	582,000	2,50%
ENCOMBRANTS	925,260	873,740	-5,57%	874,000	0,00%
CARTON	121,020	122,240	1,01%	126,000	3,00%
OM	2 478,620	2315,870	-6,6%	2224,000	-4,00%
DMS	34,098	25,000	-26,7%	26,000	1,00%
filière bois	190,560	183,000	-3,97%	193,000	5,00%
DECHETS VERTS	3060 m3	2091,000	-31,67%	3500 m3	0,00%
PNEUS				200,000	



Poste personnel

	PREVISIONS 2014	heures réalisées 2014			PREVISIONS 2015	heures estimées réalisées 2015			différence 2014/2015	PREVISIONS 2016	
		P. TECHNIQUE	P. DECHETS	total		P. TECHNIQUE	P. DECHETS	total		P. TECHNIQUE	P. DECHETS
total services techniques/déchets	10538	1094	8636	9730	8785	1635	7776	9411	-319	1000	8035
total services administratifs/prévention	1962	241	1721	1962	2651	241	2411	2652	690	2651	
TOTAL	12 500	1335	10357	11 692	11 436	1876	10187	12062	371	11 686	

Poste prévention

ACTIONS 2015			PROPOSITIONS ACTIONS 2016		
total dépenses	33 103,72 €		total dépenses	39 245,60 €	
total recettes		4 163,00 €	total recettes		28 843,00 €
RESULTAT		- 28 940,72 €	RESULTAT		- 10 402,60 €

Objectif ADEME sur 5 ans = - 7 % sur les OMA (OM + Tri sélectif)
 Tonnages OM 2008 : 3 835 Tonnes
 Tonnages OM 2015 : 3 436 Tonnes → - 399 Tonnes soit - 10,40 %

Objectif CODEC 2016-2018 :
 146 Kg d'OM / habitant en 2018
 (167 kg estimé pour 2015)

Détail des projets d'investissement 2016

DEPENSES					
n° opération	article	intitulé opération	BP 2015	REALISE 2015	Proposition pour BP 2016
073	2182	matériel de transport	360 000,00 €	67 800,00 €	300 000,00 €
	2188	autres immo corporelles	7 800,00 €	- €	
075	2128	aménagt espaces propreté	57 500,00 €	10 312,00 €	75 000,00 €
	2158	aménagt espaces propreté (devant conteneurs OM)		7 291,50 €	
076	2188	Matériel prévention	5 610,00 €	5 609,87 €	2 200,00 €
078	2128	aménagt déchetterie Bouère	73 000,00 €	72 997,22 €	- €
081	2158	Equipement RI	63 000,00 €	31 250,00 €	220 000,00 €
080	2158	Matériel Equipement	24 930,00 €	24 930,00 €	25 000,00 €
2051		Matériel informatique	250,00 €	230,40 €	250,00 €
		Voie accès nouvelle carrière			15 000,00 €
		Signalétique de déchetterie			10 000,00 €
		Aménagement déchetterie Meslay du Maine			10 000,00 €
			592 090,00 €	220 420,99 €	657 450,00 €

RECETTES					
n° opération	article	intitulé opération	BP 2015	REALISE 2015	Proposition pour BP 2016
068	2313	batiment technique			- €
073	2182	matériel de transport			
	2188	autres immo corporelles			
	1641	emprunt camion	255 109,00 €	- €	300 000,00 €
075	2128	aménagt espaces propreté	6 250,00 €	4 200,00 €	2 050,00 €
	2158	aménagt espaces propreté (devant conteneurs OM)			
076	2188	Matériel prévention			
078	2128	aménagt déchetterie Bouère	43 231,00 €	33 002,00 €	10 229,00 €
081	2158	Equipement RI	32 885,00 €	12 480,00 €	95 405,00 €
080	2158	Matériel Equipement	20 865,00 €	7 320,00 €	13 545,00 €
2051		Matériel informatique			
		Voie accès nouvelle carrière			
		Signalétique de déchetterie			
		Aménagement déchetterie Meslay du Maine			
			358 340,00 €	57 002,00 €	421 229,00 €

236 221,00 €



Evolution de la collecte des ordures ménagères et incidences financières

2002 : 3 communes tout en non porte à porte : La Bazouge de Chêmeré, Préaux et St Charles-la-Forêt

2006 : 4 communes supplémentaires tout en non porte à porte : Bannes, Le Bignon-du-Maine, Le Buret et Epineux le Seguin

Sur l'année 2015, 8 communes ont fait le choix de passer toute la collecte des ordures ménagères sur leur territoire, en Non Porte à Porte :

- 1er janvier 2015
 - Chêmeré-le-Roi
 - Cossé-en-Champagne
 - La Cropte
 - St Denis-du-Maine
 - Beaumont Pied de Bœuf
- 1er juillet 2015
 - Arquenay
 - Maisonnelles-du-Maine
 - Ruillé-Froid-Fonds

soit 756 foyers collectés en PAP sur ces 8 communes

année	REOMHT facturée	
2002	454 374 €	20 communes facturées PAP & NON PAP // 3 communes facturées NON PAP // commune de Meslay-du-Maine facturée pour 2 passage
2003	626 180 €	forte augmentation des tarifs : + 35 %
2004	664 962 €	augmentation des tarifs de 4 %
2005	687 618 €	augmentation des tarifs de 4 %
2006	690 694 €	passage de 4 communes supplémentaires en tout NON PAP - pas d'augmentation des tarifs
2007	713 280 €	augmentation des tarifs de 3 %
2008	733 205 €	augmentation des tarifs de 2 %
2009	705 114 €	augmentation des tarifs de 2 % commune de Meslay-du-Maine facturée pour 1 passage
2010	706 809 €	pas d'augmentation des tarifs
2011	708 994 €	pas d'augmentation des tarifs
2012	722 134 €	pas d'augmentation des tarifs passage de la TVA à 7 %
2013	724 819 €	pas d'augmentation des tarifs
2014	727 695 €	pas d'augmentation des tarifs passage de la TVA à 10 %
2015	714 353 €	pas d'augmentation des tarifs passage de 8 communes en tout NON PAP

AU 1ER JANVIER 2016, 15 COMMUNES SONT FACTUREES EN TOUT NON PORTE A PORTE

8 COMMUNES SONT FACTUREES EN PORTE A PORTE et NON PORTE A PORTE (Balée, Bazougers, Bouère, Grez-en-Bouère, Meslay-du-Maine,

St Brice, St Loup-du-Dorat et Villiers-Charlemagne)

Tarifs R.E.OM - ANNEE 2015	TARIF REOM H.T.	TARIF REOM T.T.C	montant facturé 2015 Ht	montant facturé 2016 Ht
Logements collectés en porte à porte ou en agglomération	126,45 €	139,10 €	378 738,29 €	
Logements non collectés en porte à porte et hors agglomération (y compris logts conteneurs semi enterrés)	104,18 €	114,60 €	292 608,89 €	
Autres commerces et services	62,91 €	69,20 €	10 451,92 €	
Métiers de bouche	126,45 €	139,10 €	2 592,42 €	
commerces et services non porte à porte collectés	51,82 €	57,00 €	4 534,24 €	
Métiers de bouche non porte à porte collectés	103,73 €	114,10 €	466,74 €	
3 maisons de retraite - par lits autorisés	48,73 €	53,60 €	7 698,90 €	
Collèges	788,73 €	867,60 €	2 366,22 €	
Bungalow, chalets et villages vacances	34,55 €	38,00 €	2 228,37 €	
communauté de plus de 5 personnes - par lits autorisés	48,73 €	53,60 €	2 826,12 €	
salle communale dont la superficie est < 200m ²	155,91 €	171,50 €	2 962,10 €	
salle communale dont la superficie est > 200m ²	389,09 €	428,00 €	1 945,50 €	
SUPER U	6 755,82 €	7 431,40 €	6 755,82 €	
POINT I BERGAULT	2 357,09 €	2 592,80 €	2 357,06 €	
			718 532,59 €	
		annulations	4 178,89 €	
			714 353,70 €	711 320,70 €

REDEVANCE EQUIVALENTE POUR 3025 FOYERS FACTURES EN NON PAP (situation au 31.12.2015)

RESULTATS BUDGETAIRES PROVISOIRES par grandes masses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2014	TOTAL REALISE ESTIME 2015	BP 2016
	837 754,50 €	832 683,17 €	868 793,00 €
011 - Charges à caractère général	529 459,28 €	526 145,04 €	564 322,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	268 739,39 €	262 254,50 €	265 135,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	11 565,77 €	5 855,42 €	23 518,00 €
66 - Charges financières	19 502,12 €	13 891,40 €	10 818,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 029,94 €	3 826,81 €	4 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	6 458,00 €	20 710,00 €	1 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2014	TOTAL REALISE ESTIME 2015	BP 2016
	1 078 842,44 €	1 100 308,05 €	1 033 575,00 €
013 - Atténuations de charges	6 268,28 €	1 913,40 €	1 500,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	840 295,61 €	840 511,26 €	811 764,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	219 179,56 €	207 989,69 €	197 403,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	3,47 €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	1 529,75 €	44 069,92 €	- €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	11 565,77 €	5 823,78 €	22 908,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT PROVISoire POUR 2015	241 087,94 €	267 624,88 €	164 782,00 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	148 112,39 €	116 770,75 €	76 050,00 €
Vente Merlot produit exceptionnel + rbt sinistre dont charges supportées N-1	- 675,00 €	- 42 198,32 €	
CAF (Capacité d'Autofinancement Financière)	92 300,55 €	108 655,81 €	88 732,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT réalisées ou à réaliser	169 861,25 €	220 420,99 €	585 803,50 €
<i>Dépenses investissements 2015 à reporter</i>			71 646,50 €
RECETTES INVESTISSEMENT réalisées ou à réaliser	- €	57 002,00 €	121 229,00 €
Emprunt camion			300 000,00 €
Autofinancement des investissements	- 169 861,25 €	- 163 418,99 €	- 236 221,00 €

CA 2015 provisoire

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		303 775,46 €	- 12 006,67 €	- €	- €	291 768,79 €
Opérations de l'exercice	- 1 010 516,76 €	1 104 184,05 €	- 360 148,99 €	341 755,49 €	- 1 370 665,75 €	1 445 939,54 €
TOTAUX	- 1 010 516,76 €	1 407 959,51 €	- 372 155,66 €	341 755,49 €	- 1 370 665,75 €	1 737 708,33 €
Résultats de clôture	- €	397 442,75 €	- 30 400,17 €	- €	- €	367 042,58 €
Restes à réaliser			- 71 646,50 €	46 229,00 €	- 71 646,50 €	46 229,00 €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 1 010 516,76 €	1 407 959,51 €	- 443 802,16 €	387 984,49 €	- 1 442 312,25 €	1 783 937,33 €
RESULTATS PROVISOIRES	- €	397 442,75 €	- 55 817,67 €	- €	- €	341 625,08 €

Les membres de la commission :

- Prennent acte des éléments présentés et notamment :
 - De la baisse de 160 T d'ordures ménagères collectés en 2015 soit - 6,5 % par rapport à 2014
 - Des tonnages de collecte sélective et de déchetteries
 - Des moyens humains et matériels dévolus au service
 - Du programme de prévention proposé. Ils valident le nouveau programme CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire) géré par l'ADEME
- Proposent de valider les investissements 2016 à hauteur de 657 450 €
- Prennent acte de l'évolution du montant de la REOM depuis 2002 et des résultats budgétaires
- Proposent de maintenir pour 2016 les tarifs de la REOM à l'identique
- Soulignent que l'année 2016, étant une année de transition, permettra de rencontrer, les communes qui sont en collecte PAP, afin de définir avec elles, la faisabilité d'un service de collecte approprié tout en tenant compte de la législation ; de ce fait, la REOM 2017 tiendra compte du mode de collecte effectif sur le territoire.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les investissements 2016 à hauteur de 657 450€
- Fixe comme indiqués ci-dessous les tarifs REOM 2016 à l'identique de 2015

Tarifs R.E.O.M2016	REOM HT	REOM TTC
Logements collectés en porte à porte ou en agglomération	126,45 €	139,10 €
Logements non collectés en porte à porte et hors agglomération (y compris logts conteneurs semi enterrés)	104,13 €	114,60 €
Autres commerces et services	62,91 €	69,20 €
Métiers de bouche	126,45 €	139,10 €
commerces et services non porte à porte collectés	51,82 €	57,00 €
Métiers de bouche non porte à porte collectés	103,73 €	114,10 €
3 maisons de retraite - par lits autorisés	48,73 €	53,60 €
Collèges	788,73 €	867,60 €
Bungalow, chalets et villages vacances	34,55 €	38,00 €
communauté de plus de 5 personnes - par lits autorisés	48,73 €	53,60 €
salle communale dont la superficie est < 200m ²	155,91 €	171,50 €
salle communale dont la superficie est > 200m ²	389,09 €	428,00 €
SUPER U	6 756,82 €	7 431,40 €
POINT I BERGAULT	2 357,09 €	2 592,80 €

- Autorise le Président ou le Vice-président à signer la nouvelle convention CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire).
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°7 – Rapport de la commission Enfance Jeunesse 15 décembre 2015

Rapporteur ; Noëlle Launay Vice-président en charge de la commission Enfance du Pays de Meslay-Grez

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018

Le Contrat Enfance Jeunesse sera signé avec la CAF et la MSA par l'ensemble des communes porteuses de structures d'accueils et la communauté de communes. Il sera signé début 2016 sur les bases de financements suivantes :

		2015	2016	2017	2018
Actions antérieures	coordination enfance	232,42	232,42	232,42	232,42
	coordination jeunesse	308,09	308,09	308,09	308,09
	SStotal	540,51	540,51	540,51	540,51
Actions nouvelles	ALSH extra scolaire	4174,27	5924,11	7363,02	7172,07
	Séjours	0	975,47	942,99	909,86
	RAM	10818,72	10613,82	10404,33	10404,33
	SStotal	14992,99	17513,4	18710,34	18486,26
Dégressivité		8611,95	7620,81	6629,67	5638,53
Total PS CEJ prévisionnelles		24145,45	25674,72	25880,52	24665,3

Ce tableau est prévisionnel, les versements réels sont perçus suite à des bilans annuels et sont réajustés selon les réalisations de projet. Le financement reste stable pour les actions par rapport aux années précédentes, mais la compensation appelée dégressivité baisse chaque année afin d'amener le financement de la CAF de 66% en 2006 vers 55% progressivement. (pour rappel : versement 2014 : 27 200 € ; versement 2013 : 28 450 €)

Avis de la commission : La commission prend acte des financements prévisionnels du CEJ et valide la mise en place de ce contrat pour les années 2015-2018.

TARIFS SEJOUR NEIGE FEVRIER 2016

Le séjour neige se déroule du 7 au 13 Février. Ils organisent des actions d'autofinancement pour baisser le prix du séjour. Comme en 2015, il est proposé de définir un tarif modulé par rapport aux Quotients Familiaux qui permettent la prise en charge de l'ensemble des dépenses (hors salaires) par les familles.

DEPENSES	Prévisionnel	RECETTES	Prévisionnel
LOCATION SKI/FOND/RAQUETTE	540	FAMILLE	6370,00
FORFAIT	1958,4	CCPMG	3023,40
HEBERGEMENT	1980		
ALIMENTATION	600		
CARBURANT	400		
PEAGE	300		
PATINOIRE	130		
LOCATION MINI BUS	425		
SOUS TOTAL (hors salaires)	6333,4		
SALAIRES	3060		
TOTAL	9393,4		9393,40

Selon le QF des inscrits :

<700 : 350,00€

>700 et <1200 : 380,00€

>1200 : 420,00€

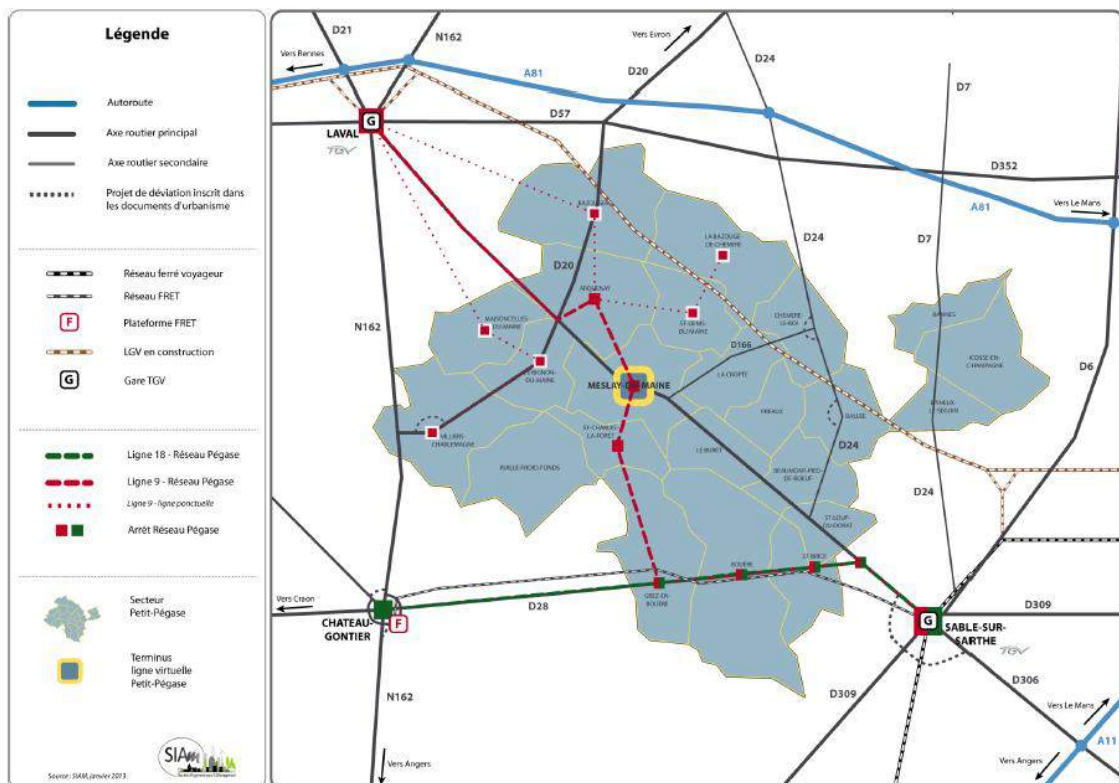
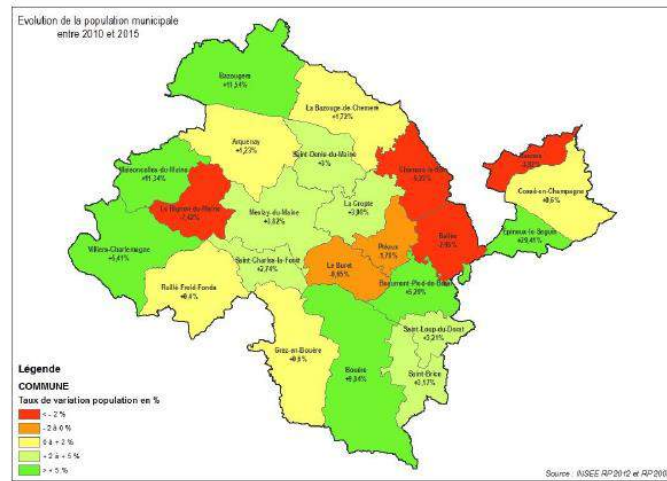
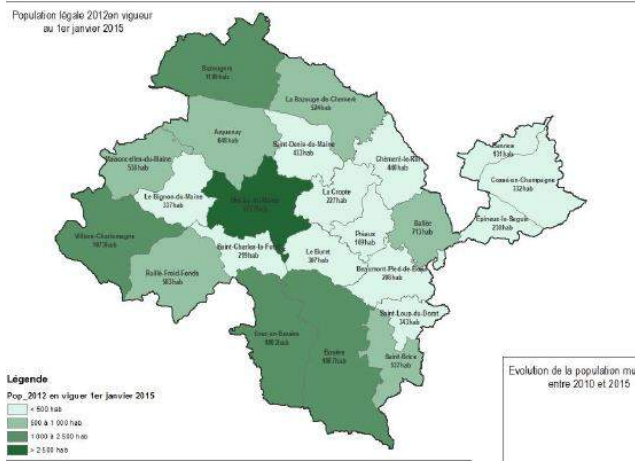
Permettrait un financement des familles de 6 370 €

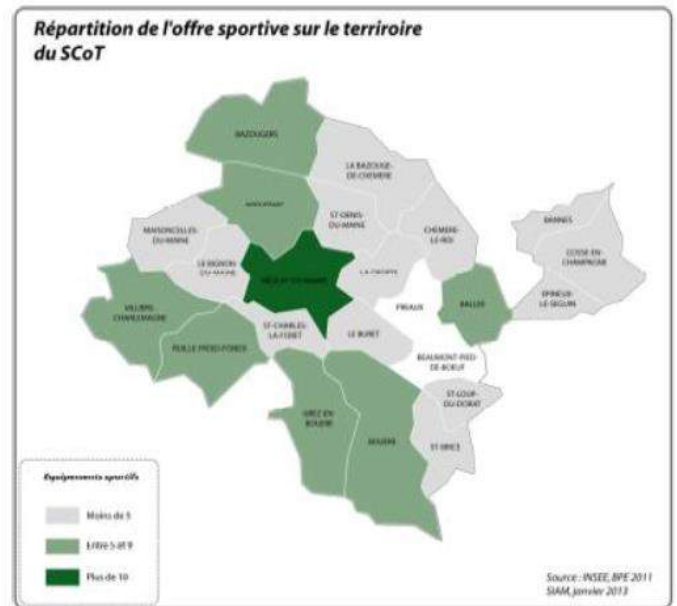
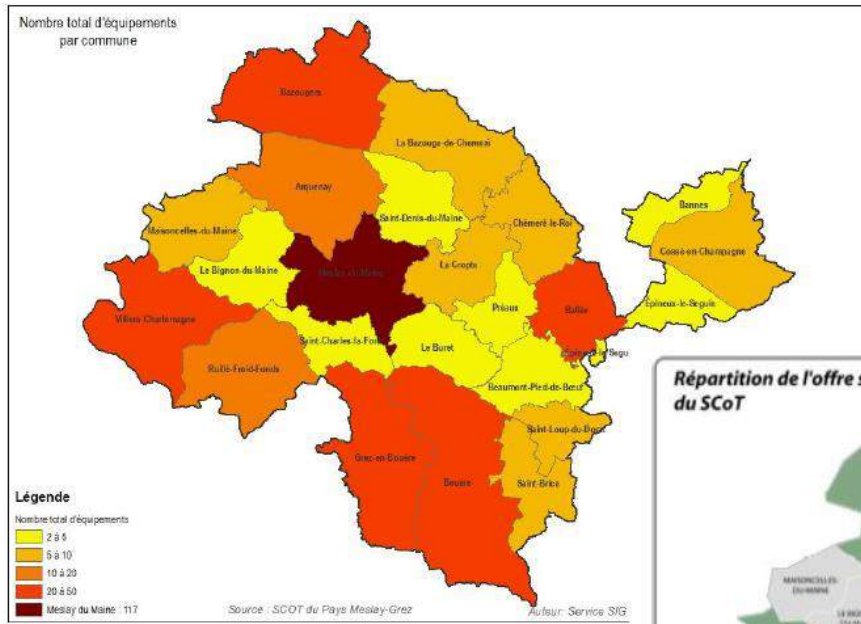
Il est proposé le versement d'un acompte de 200 € 1 mois avant le départ et le versement du reste du paiement 1 semaine avant le départ.

Avis de la commission : la commission valide les tarifs proposés

DIAGNOSTIC ENFANCE JEUNESSE

A- Le Territoire du Pays de Meslay-Grez

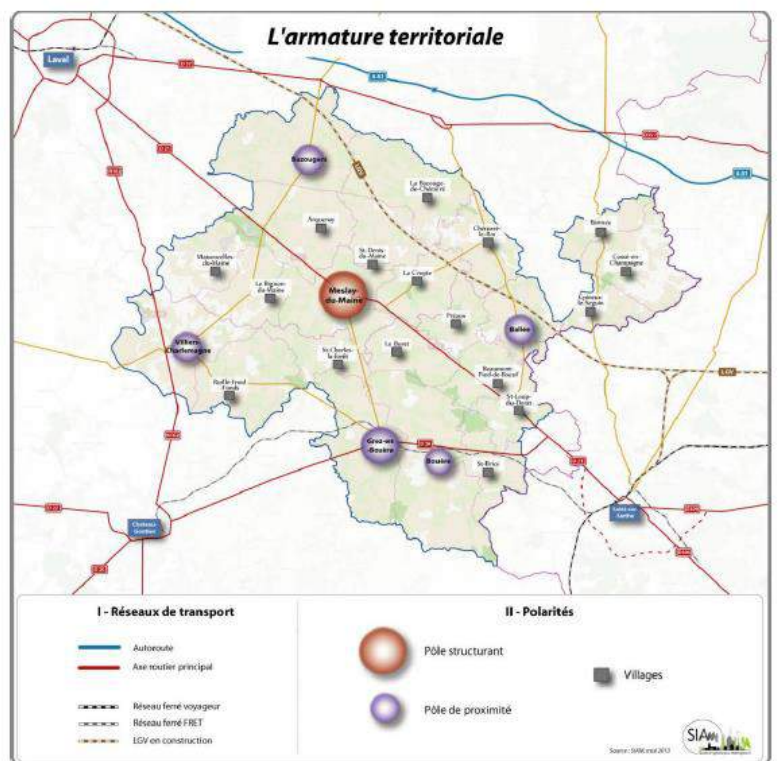




Conclusions Territoire :

L'ensemble des documents présentés ainsi que les réflexions autour de SCoT mettent en évidence la structuration du territoire en pôle de proximité. Il semble donc important de travailler l'offre socioéducative en se basant sur cette armature :

- Un pôle structurant : Meslay-du-Maine.
- Cinq pôles de proximité : Grez-en-Bouère, Bouère, Villiers-Charlemagne, Bazougers et Ballée.



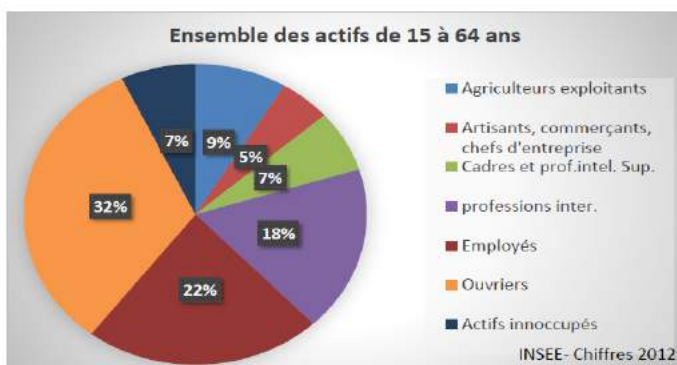
B- La population du Pays de Meslay-Grez

L'emploi :

Revenu moyen annuel déclaré par habitants égal à 19 704 € sur pays de Meslay-Grez contre 20 910 € à l'échelle du département. Les revenus les plus faibles se concentrent sur l'est et le sud du territoire (Cossé en Champagne, Epineux le seguin, Chémeré le Roi, Bouère, Grez en Bouère et Saint Loup du dorat = revenu moyen inf. à 18 500 €).

Malgré la présence de publics à faible revenus le taux de chômage sur le territoire est beaucoup plus faible que la moyenne nationale et les temps partiels chez les hommes sont plus rares.

	CCPMG	France
Taux de chômage	7,0%	12,8%
Taux de chômage des hommes	6,0%	12,1%
Taux de chômage des femmes	8,2%	13,6%
Femmes actives occupées à temps partiel	28,30%	28,70%
Hommes actifs occupés à temps partiel	4,40%	7,20%



La part des professions intermédiaires et supérieures sur le territoire a progressé dans les 15 dernières années (25,0 % contre 18,3 % en 2000).

Les ouvriers et employés représentent plus de la moitié des actifs de 15 à 64 ans.

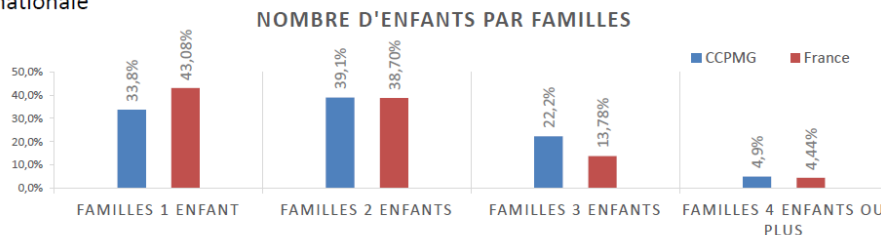
La proportion de ménages agriculteurs y est un peu plus importante qu'à l'échelle départementale : 9,0 % sur le territoire contre 6,3 % à l'échelle de la Mayenne, néanmoins cette catégorie a baissé de plus d'un tiers depuis les années 2000.

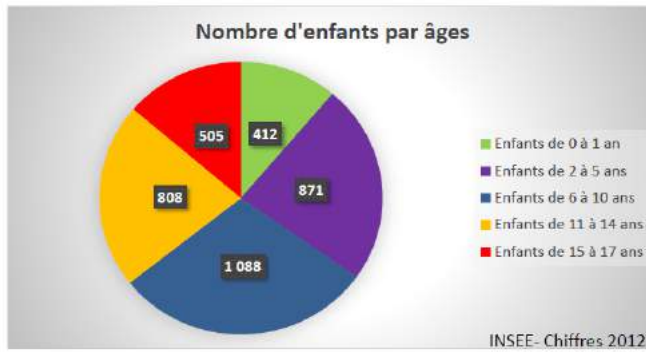
Indice de jeunesse :

Par ailleurs, l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire depuis les années 1990 a permis de rajeunir la population. L'évolution des différentes classes d'âge sur la période 1990-2009 traduit cette tendance : hausse de la part des moins de 30 ans, baisse des plus de 60 ans. Ainsi l'indice de jeunesse (nb de - de 20 ans/nb de + de 60 ans) du Pays de Meslay-Grez est de 1,30 contre 1,10 sur le département.

Structure des familles :

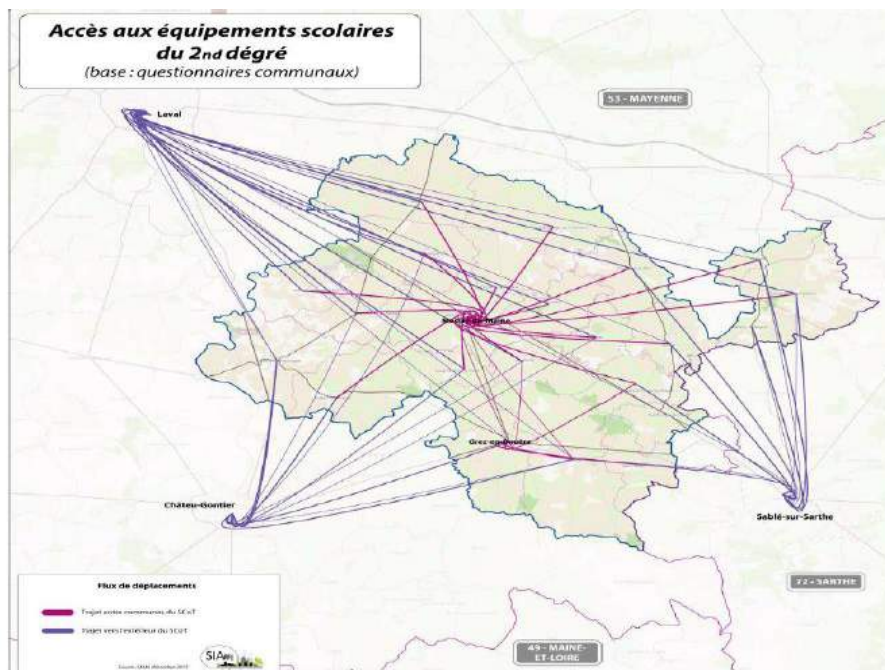
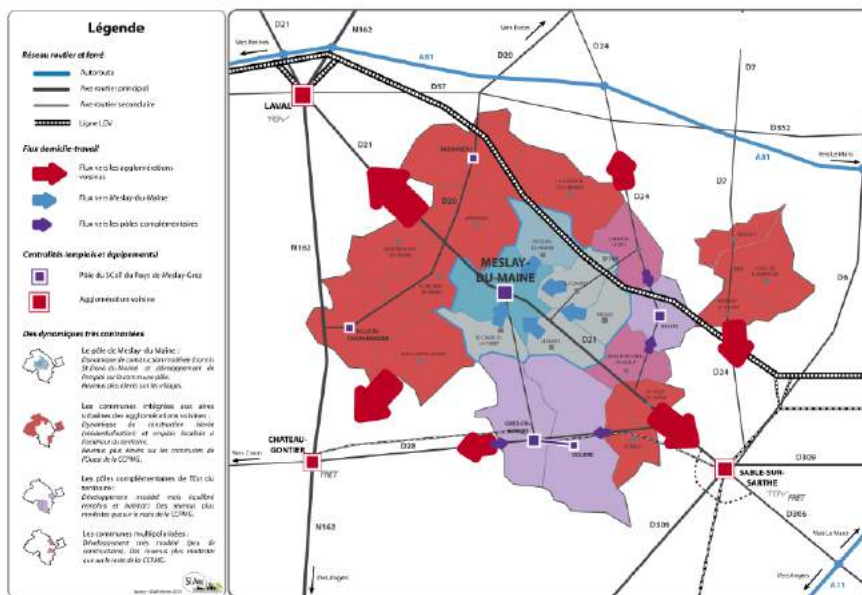
La part de familles avec enfants a donc considérablement évoluée et les structures familiales du Pays de Meslay-Grez sont différentes de la plupart des structures familiales en France en effet les familles avec 1 enfant sont plus rares qu'à l'échelle nationale alors qu'à l'inverse celle de 3 enfants sont plus fréquentes. Quant aux familles monoparentales elles ne représentent que 12,2% des familles contre 25,4% à l'échelle nationale



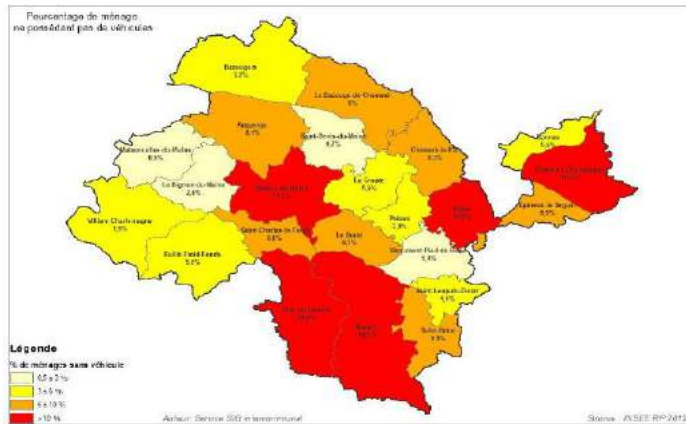


La répartition par tranche d'âge des enfants de 0 à 18 ans est très proche de la répartition à l'échelle nationale.

Déplacement et Transports :



Les réseaux de transports étant limité, la voiture est un outil nécessaire sur le territoire ce qui explique que seuls 9,4% des foyers ne possèdent pas d'automobile sur le Pays de Meslay-grez contre 19,3% à l'échelle nationale. Néanmoins il existe de grosses disparités sur le territoire.



Conclusion Population :

Le Pays de Meslay-Grez compte une population à faible revenu avec un fort taux d'activité. Il est donc important de proposer des modes d'accueil en nombre et de réfléchir à une politique tarifaire qui permette aux familles à faibles revenus d'accéder aux services.

Par ailleurs, la population des agriculteurs, qui utilisent en général moins les modes d'accueils, est en baisse au profit d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires et supérieures qui sont souvent plus demandeuses de structures d'accueil et parfois sur des horaires atypiques.

L'arrivée de nouvelles populations depuis 10 ans à considérablement fait rajeunir la population et ainsi les besoins en mode d'accueil se confirment.

La population du Pays de Meslay-Grez se déplace beaucoup vers les territoires voisins (Sablé, Château-Gontier, Laval) pour le travail ou les établissements du secondaire, il est donc important de considérer cela dans l'organisation des accueils (horaires, lieux d'accueil...)

La disparité en terme d'accès à un véhicule doit poser la question du transport et des lieux d'implantation des accueils.

C- Structures du Pays de Meslay-Grez

Petite Enfance (0-3 ans)

- Multi accueil (Commune de Meslay du Maine)

Il a une capacité d'accueil de 24 enfants de 2 mois et demi à 3 ans.

La capacité d'accueil était à 18 enfants jusqu'au 31 août et les taux de fréquentation étaient de 85% sur la journée avec presque 100% des journées à 18 enfants. Les enfants viennent de Meslay du Maine à 44%, des communes limitrophes à 21% et des autres communes du territoire à 35%. Le multi-accueil est ouvert de 7h15 à 18h30 du lundi au vendredi, il ferme 1 semaine aux vacances de Noël et est ouvert tout le reste de l'année. Le tarif est défini en fonction du nombre d'enfants et des revenus des familles.

communes	MESLAY DU MAINE	ARQUENAY	BAZOUGERS	GREZ EN SOUERE	LA BAZOUGE DE CHEMERE	LA CROPTÉ	RUILLE FROID FONDS	ST DENIS DU MAINE	MAISONCELLE DU MAINE	BEAUMONT PIED DE BŒUF	LE BIGNON DU MAINE	PREAUX
Nombre d'enfants	29	6	5	5	5	4	4	3	2	1	1	1

- Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Des matinées de rencontre ont lieu 3 à 4 matins par semaine dans différentes communes de la communauté de communes, les permanences à destination des professionnels et des parents ont quant à elles lieu 3 après-midi par semaine à Meslay du Maine dans les locaux du Pôle Intercommunal.

- Assistant(e)s Maternel(le)s

Au 1er janvier 2015, sur le pays de Meslay-Grez, 157 assistantes maternelles exercent pour un total de 533 places. L'agrément d'assistante maternelle est délivré par les services de la PMI suite à une évaluation du cadre d'accueil (logement, famille...). Une formation de 60h est également dispensée avant de pouvoir exercer, complétée par 60h dans les 2 ans qui suivent le premier accueil.

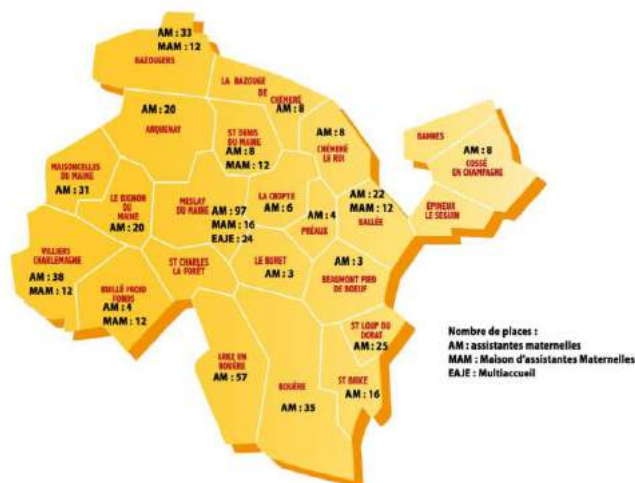
L'agrément est donné pour 1 à 2 enfants, et peut être au maximum de 4 enfants de moins de 6 ans accueillis simultanément. La rémunération des Assistantes Maternelles est définie dans un contrat avec les familles, un minimum légal existe, fixé à 2.08€ net de l'heure. Un seuil maximal journalier est fixé par les Allocations Familiales.

- Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Certaines assistantes maternelles se réunissent en Maison d'Assistants maternelles (MAM). Il existe 6 MAM sur le territoire (Ballée, St Denis du Maine, Bazougers, Ruille Froid Fonds, Villiers Charlemagne et Meslay du Maine). Le cout de l'accueil est plus important en MAM pour les familles (frais supplémentaires pour l'énergie et la location des locaux notamment). Toutes les MAM parlent des horaires atypiques dans leurs projets, dans la réalité les besoins des familles ne sont pas toujours acceptés par les MAM. Aucune n'est ouverte toute l'année, chaque structure impose ses dates de fermeture aux familles, comme les assistantes maternelles individuelles. Elles ont pour obligation de rédiger un projet d'accueil des enfants, ou projet de fonctionnement. Le conseil départemental valide ce projet, et vérifie que les locaux utilisés soient conformes pour l'accueil des jeunes enfants.

- Garde à Domicile

La Garde au domicile des parents est peu représentée sur la CCPMG, seules 8 familles utilisent ce mode d'accueil. Comme pour les assistantes maternelles la rémunération est fixée dans un contrat de droit privé, mais ne peut être inférieure au minimum imposé par la Convention Collective Nationale des salariés du particulier employeur, soit 7.34€ net de l'heure.



- 10 communes reconnues comme prioritaires par la CAF pour l'accueil des 0-3 ans avec une population à faible potentiel financier et une offre petite enfance peu satisfaisante. (Beaumont pied de Bœuf, Le Buret, Saint Charles, Arquenay, La Bazouge de Chéméré, Préaux, Bannes, Epineux le seguin, Cossé en Champagne)
- Certaines communes ne sont pas reconnues prioritaires car le potentiel financier est plus important mais néanmoins l'offre petite Enfance reste limitée au regard des demandes (Bazougers, Ruillé Froids Fond, Villiers Charlemagne) Les familles se plaignent d'un manque de choix sur ces communes.
- 1 seule structure collective qui supporte l'accueil de nombreux enfants de l'ensemble du territoire.
- Pas de micro-crèche ou autres petites structures collectives sur le territoire.
- Peu d'offre d'accueil sur les horaires atypiques malgré la demande (avant 7h et après 19h)
- Vieillesse des assistantes maternelles (20 % de départ en retraite dans les 10 ans)

ALSH (3-13 ans)

	Ballée (Chémeré le Roi, Epineux le Seguin, Bannes, Cossé en Champagne, Préaux)	Bazougers (La Bazouge de Chémeré)	Grez en Bouère (Bouère et Saint Brice)	Meslay du Maine (Arquenay, Saint Denis du Maine, La Crompte, Le Buret, Le Bignon du Maine, et St Charles la Forêt)	Villiers-Charlemagne (Ruillé-Froids-Fond et Maisoncelles du Maine)
Ouverture	vacances scolaires (sauf Août et Vacances de Noël) à Ballée et les mercredi après-midi à Chémeré le Roi.	1er semaines des petites vacances scolaires + 3 premières semaines de Juillet + dernière semaine d'Août et les mercredi après-midi.	vacances scolaires (sauf 3 semaines en Août et Vacances de Noël) + mercredi Après-Midi	vacances scolaires (sauf 1 semaine aux Vacances de Noël) + mercredi Après-midi	vacances scolaires (sauf 3 semaines en Août et Vacances de Noël) + mercredi Après-Midi
Horaire	7h30/18h30	7h30/18h30	7h30/18h30	7h15/18h30	7h00/18h30
Tarifs	QF<999 10€ QF>1000 10,50€ (repas compris)	QF<1200 8,19€ QF>1200 8,60€	QF<900 8,50€ QF>900 9,50€	QF<750 5,64€ 750<QF<1500 7,05€ QF>1500 8,46€	QF<600 9,40€ 600<QF<900 9,50€ QF>900 9,60€
Tranche d'âge	3-13 ans	3-11 ans	3-13 ans	3-13 ans	3-13 ans
Séjours	2 séjours l'été		2 séjours l'été	5 séjours l'été	2 séjours l'été
Fréquentation 2014	852 j/e	1096 j/e	1451 j/e	3500 j/e	2697 j/e
Budget 2014	37 157,34 €	47 342,54 €	63 672,66 €	151 222 €	82 172,30 €
Directeur	0,7 ETP (BPJEPS)	0,7 ETP (BAFD)	0,75ETP (BAFD)	0,75ETP (en cours DEJEPS)	0,9 ETP (BPJEPS)
Adjoint	/	/	/	0,45 ETP (BPJEPS)	/
Animateurs permanents	1 renfort ponctuel le mercredi	1 animatrice Mercredi et vacances scolaires	1 renfort ponctuel le mercredi + chaque vacances scolaires	2 animateurs mercredi + vacances scolaires 3 animateurs vacances scolaires	1 animateur mercredi + vacances scolaires 2 animateurs mercredi 1 renfort ponctuel
Animateurs vacataires	1 vacataire Petites vacances 4 vacataires Vacances été	Ponctuellement aux petites vacances 1 vacataire vacances été	2 vacataires petites vacances 6 vacataires vacances été	3 vacataires petites vacances 6 vacataires vacances Juillet 5 vacataires vacances Août	4 vacataires petites vacances 6 vacataires vacances été
Informations complémentaires	pas de logiciel de gestion 1 minibus Locaux de la maternelle + Garderie	pas de logiciel de gestion Locaux spécifiques et rénovés	logiciel de gestion Noéthys Locaux spécifiques et rénovés	logiciel de gestion Abelium Locaux spécifiques créés en 2007 1 minibus	logiciel de gestion Galgec Locaux spécifiques créés en 2013

Les 5 ALSH et leurs conventionnements couvrent 21 communes sur 23, seules les communes de Beaumont pied de Bœuf et Saint Loup du Dorat ne participent à aucun financement d'ALSH.

Il est néanmoins important de relever une réelle différence entre les conventions, ce qui crée une iniquité entre les participations des communes. Certaines conventions prévoient le partage du déficit financier de l'accueil en fonction du nombre d'habitants d'autres par rapports aux fréquentations ou encore par rapports au potentiel fiscal des communes. Un des ALSH ne répartit pas le déficit mais facture une somme fixe aux communes selon la fréquentation des enfants. Par ailleurs la gouvernance des ALSH est différente d'un accueil à l'autre, certains ont un comité de pilotage avec une représentativité de l'ensemble des communes conventionnées et d'autres sont gérés par une commission interne à la commune porteuse.

- Des communes ne sont pas couvertes par un accueil de loisirs
- Des périodes de l'année ne sont pas couvertes pour l'ensemble des communes (Août, etc...)
- Différences importantes de tarifs
- Pas de séjours pour l'ensemble des enfants
- Différence de conventionnements
- Différents logiciels de gestions
- Lien avec la CAF inégal
- Formation des personnels inégales
- Taux d'encadrements inégaux
- Qualité de projets inégale

ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH)



Depuis la création de cette carte la commune de Préaux a conventionné avec l'ALSH de Ballée

Périscolaire (3-12 ans)

Il existe 14 Accueils périscolaires sur le Pays de Meslay-Grez :

- 4 Accueils agréés (La Bazouge de Cheméré, Ballée, Meslay du Maine, Epineux le Seguin*)
- 10 Garderies périscolaires non déclarées (Arquenay, Bazougers, Maisoncelles du Maine, Bouère, Le Buret, Chéméré le Roi, Cossé en Champagne, Grez en Bouère, Saint Loup du Dorat, Villiers Charlemagne)
- 4 communes proposent exclusivement des NAP, l'accueil périscolaire classique ayant lieu sur une autre commune du RPI (Beaumont Pied de Boeuf, Saint Brice, Ruillé-Froid-Fonds et Le Bignon du Maine)
- La formation des personnels est très inégales
- Taux d'encadrements inégaux
- Qualité de projets inégale
- Gestion des Ressources Humaines tendue en cas d'arrêt pour les plus petites communes.

*La commune d'Epineux le Seguin propose un accueil périscolaire mais n'a pas d'école

Jeunesse

La communauté de communes gère l'accueil de loisirs 13-17 ans. Cet accueil est ouvert à l'ensemble des jeunes du territoire de l'année de leurs 13 ans jusqu'à leurs 18 ans. Il n'est pas lié à un lieu spécifique, des animations sont proposées dans l'ensemble des secteurs du Pays de Meslay-Grez. L'ALSH 13-17 ans repose sur deux types d'accueil, le premier ressemble à un accueil de loisirs classique dans son fonctionnement avec des propositions d'animations, d'activités, de sorties et de séjours pendant les vacances scolaires. Le deuxième type d'accueil est l'accompagnement de projets de groupe. En effet 2 animateurs rencontrent régulièrement des jeunes dans différentes communes qui souhaitent mettre en place toutes sortes de projets de groupe (sorties, organisations d'événements, animations locales...)

Les animations de loisirs rassemble aujourd'hui 94% des heures jeunes et 83% du temps d'animations des agents. Le reste de leur temps d'animation correspond aux suivi de projets de jeunes. L'importance du temps consacré au suivi de projet de jeunes est faible et est limité par l'absence d'identité sur ce créneau, et notamment l'absence de lieu ressource pour les jeunes pour rencontrer les animateurs.

Autres offres socioéducatives

D'autres structures ont une proposition socioéducative sur le Pays de Meslay-Grez :

Il existe sur le Pays de Meslay-Grez une forte tradition sportive avec 60 associations sportives pour 3 200 licenciés. 15 de ces associations travaillent avec des éducateurs sportifs pour l'encadrement des jeunes, les autres se reposent uniquement sur des bénévoles. Il y a de vraies difficultés pour ces associations à former des bénévoles et à construire un projet pédagogique. La volonté de bien faire est là mais le manque de temps et parfois de compétences est réel dans une grande partie des associations.

La commune de Meslay-du-Maine met à disposition d'associations sportives 2 éducateurs sportifs pour accompagner l'encadrement des enfants et jeunes. En plus de ce service la commune propose à compter de janvier 2016 une école municipale des sports à destination des enfants de 4 à 6 ans.

Le service culturel par le biais de l'école de musique et des médiathèques sont également des acteurs importants de l'enfance jeunesse, avec de l'éveil musical, des cours individuels et des pratiques collectives pour l'école de musique et avec des animations à destinations des enfants tout au long de l'année par le service lecture.

Quelles suites à donner à ce diagnostic ?

- Proposition d'organisation de travail pour définir les axes stratégiques d'un Projet de Cohérence Educative sur le Pays de Meslay-Grez.

- Qui ? Quand ? Comment ?

Avis de la commission :

La commission prend acte du diagnostic présenté, elle propose de travailler sur un projet de cohérence territoriale en lien avec l'ensemble des acteurs éducatifs périscolaires et extrascolaires du territoire.

M. Herbert souligne que ce travail est indispensable pour proposer à l'inspection académique un projet à l'échelle du territoire qui maintienne un service de qualité tant pour le scolaire que pour le périscolaire.

Il est proposé de mettre en place une soirée de lancement de ce travail en début d'année en y intégrant, les associations sportives et culturelles, les élus communaux qui le souhaitent, le service culturel de la communauté de communes (écoles de musique et médiathèque), les professionnels du territoire (communes, communauté de communes et associations).

Le but de ce travail pourrait être de mettre en place un Projet Educatif Local (PEL) articulé avec l'ensemble des projets de structures (PEDT, projets associatifs...)

5 thématiques de travail ont été retenues (Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse, Culture, Sport) par ailleurs 2 thématiques transversales s'ajouteraient à celles-ci (le transport et la parentalité)

Il est proposé un travail en petits groupes sur chacune des thématiques, ainsi que des temps de travail en grands groupes pour les thématiques transversales

Questions diverses :

Adrien Judéaux informe les membres de la commission que la MFR de Craon met en place une formation « Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) en Animation Périscolaire » à destination des agents en poste. Les membres de la commission souhaitent avoir plus d'information sur l'organisation et le tarif d'une telle formation.

Madame Ruault souhaiterait qu'il soit proposé une formation aux Premiers Secours aux personnels périscolaire. Adrien Judéaux informe que la commission qu'un recensement des besoins est en cours afin d'éventuellement proposer une formation sur des horaires adaptés aux nécessités de service.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la mise en place du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer le dit contrat
- Fixe les tarifs du séjour neige de février 2016 comme ci-dessous indiqués

QF <700 : 350,00€
QF >700 et <1200 : 380,00€
QF >1200 : 420,00€

- Décide de demander un acompte d'un montant de 200 euros un mois avant le départ puis le versement du solde une semaine avant le départ.
- Prend acte du diagnostic présenté
- Valide l'organisation proposée pour aboutir à un Projet Educatif Local sur le territoire du Pays de Meslay-Grez.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°7 – Rétrocession d'une partie de la voie des sports à la commune de Meslay du Maine

Rapporteur ; Le Président Bernard Boizard

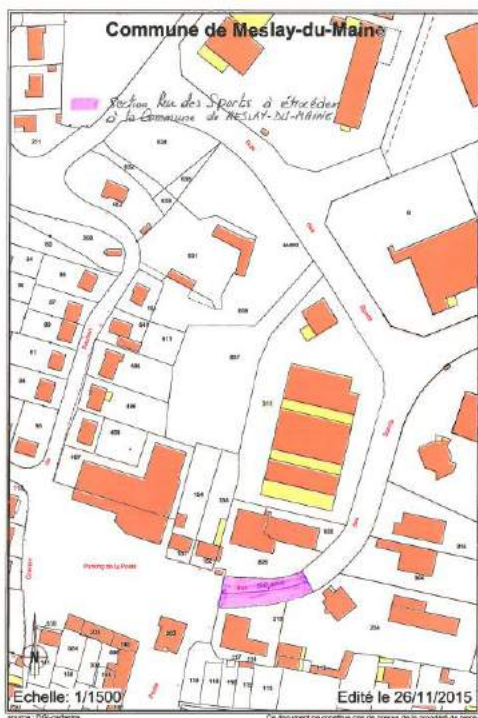
Historique :

Par délibération en date du 8 12 2008, le conseil communautaire du Pays de Meslay-Grez a accepté la modification de ses statuts afin de définir les périmètres de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. Le conseil municipal de Meslay du Maine a validé ce transfert le 18 décembre 2008.

Un procès-verbal contradictoire de mise à disposition de la voirie a été signé le 23 12 2010 avec un effet rétroactif au 15 02 2009. Il prévoit notamment que « La CCPMG bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire de la voie transférée. »

Dans le cadre du projet qui viendra se loger à la place de l'ancienne caserne de pompiers. La commune de Meslay du Maine demande à la CCPMG de lui rétrocéder une partie de la rue des Sports et propose que le relevé topographique soit à sa charge.

Plan ; limites de l'emprise de la voie qui serait rétrocédée



AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le principe de rétrocession d'une partie de la voie des sports à la commune de Meslay du Maine dans le cadre de son projet d'aménagement.
- Délègue au Bureau la finalisation de la rétrocession.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

- Dossier N°8 – AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur ; Le Président Bernard Boizard

1/ DM N° 3 BUDGET ANNEXE SSIAD

Les crédits au chapitre 013 au compte 6135 (location mobilière) sont insuffisants, il convient de prévoir le virement suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6135	Location mobilière		250,00 €
6287	Remboursement de frais		- 250,00 €
Total de la décision modificative n° 03/15		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		472 096,76 €	472 096,76 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		472 096,76 €	472 096,76 €

2/ VIREMENT DE CREDITS N°1, 2 et 3 BUDGET PRINCIPAL – Pour information

Vu que les crédits budgétaires 2015 du budget principal sont insuffisants (- 3 200 €) au chapitre 012,

Vu la convention du 1^{er} juillet 2015 avec la CC de Château-Gontier relative la mise en place du service ADS au 1^{er} juillet 2015, la participation de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez s'élève à 18 750 € pour 2015, les crédits ont été prévus au BP 2015 pour la somme de 12 500 € au c/62878, l'imputation comptable n'étant pas correcte,

Vu que les crédits budgétaires 2015 du budget principal sont insuffisants (- 70 €) au chapitre 014.

Le virement de crédits suivants a été effectué :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6217	Personnel affecté par une commune membre		2 700,00 €
657358	Participation CC Château-Gontier		18 750,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 21 450,00 €
Total du virement de crédits n° 01/15		0,00 €	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6218	Personnel extérieur		500,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 500,00 €
Total du virement de crédits n° 02/15		0,00 €	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
7391171	Dégrèvement jeunes agriculteurs		70,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 70,00 €
Total du virement de crédits n° 03/15		0,00 €	0,00 €

3/ DM N° 2 BUDGET ANNEXE ZA CHALOPINIÈRE

Vu les crédits insuffisants prévus au BP 2015 concernant les opérations de stocks 2015, Il convient ainsi de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
605	Travaux		7,16 €
608--043	Frais accessoires		7,16 €
7015	Vente de terrain	-14 300,00 €	
796-043	Transfert de charges financières	7,16 €	
7133-042	Variation des stocks en cours de production	14 307,16 €	
Total de la décision modificative n° 2/15		14,32 €	14,32 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		87 809,32 €	87 809,32 €
Pour mémoire décision modificative n°1		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		87 823,64 €	87 823,64 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
1641	Autres dettes autres organismes		-7,16 €
3351-040	Terrain		14 300,00 €
33586-040	Travaux en-cours frais financiers		7,16 €
168758	Rembt subvention		-14 300,00 €
Total de la décision modificative n° 2/15		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		131 372,43 €	131 372,43 €
Pour mémoire décision modificative n°1		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		131 372,43 €	131 372,43 €

4/ DM N° 1 BUDGET ANNEXE ZA BALLEE

Les frais d'acte (prévus en fonctionnement au BP 2015) concernant la l'acquisition de terrain près de la SAFER seront payés en investissement, Il convient ainsi de prévoir le virement de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6227	Frais d'acte		- 1 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement		1 600,00 €
Total de la décision modificative n° 1/15			
Pour mémoire Budget Primitif 2015		9 290,00 €	33 324,98 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 290,00 €	33 324,98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement	1 600,00 €	
2111	Terrain		1 600,00 €
Total de la décision modificative n° 1/15		1 600,00 €	1 600,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		32 000,00 €	48 987,11 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		33 600,00 €	50 587,11 €

5/ DM N° 3 BUDGET ANNEXE ZI FRESNE GUIETNIERE

Vu les crédits insuffisants prévus au BP 2015 concernant les opérations de stocks 2015, Il convient ainsi de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
7015	Vente de terrain	- 18 960,65 €	
7133-042	Variation des en-cours de production	18 960,65 €	
Total de la décision modificative n° 3/15		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		631 151,45 €	631 151,45 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2		21 847,37 €	21 847,37 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		652 998,82 €	652 998,82 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
3351	Terrain		18 960,65 €
168758	Avance du budget Pal	18 960,65 €	
Total de la décision modificative n° 3/15		18 960,65 €	18 960,65 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		671 501,56 €	671 501,56 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2		21 847,37 €	21 847,37 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		702 559,58 €	702 559,58 €

6/ DM N° 8 BUDGET PRINCIPAL

Vu les crédits insuffisants prévus au BP 2015 concernant l'avance au budget annexe ZI Fresne/Guiternière, Il convient ainsi de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
022	Dépenses Imprévues de fonctionnement		- 18 960,65 €
023	Virement à la section d'investissement		18 960,65 €
Total de la décision modificative n° 8/15		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		5 610 612,33 €	5 610 612,33 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2+3+4+5+6+7		16 738,00 €	16 738,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 627 350,33 €	5 627 350,33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
276358	Avance au budget ZI Fresne/Guiternière		18 960,65 €
021		18 960,65 €	
Total de la décision modificative n° 8/15		18 960,65 €	18 960,65 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		10 508 277,84 €	10 508 277,84 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2+3+4+5+6+7		173 318,02 €	173 318,02 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		10 700 556,51 €	10 700 556,51 €

Z/ DM N° 5 BUDGET ANNEXE TOURISME

Vu les crédits insuffisants prévus au BP 2015 concernant l'opération n°17 Acquisition matériel VVNJ, Il convient ainsi de prévoir les crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2183-17	Matériel informatique VVNJ		200,00 €
2313-34	Réhabilitation Bâtiment la Chesnaie		- 200,00 €
Total de la décision modificative n° 5/15		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		152 341,00 €	152 341,00 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2+3+4		9 400,00 €	9 400,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		161 741,00 €	161 741,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la décision modificative numéro 3 du budget SSIAD telle que présentée ci-dessus,
- Valide la décision modificative numéro 2 du budget annexe ZA la Chalopinière telle que présentée ci-dessus,
- Valide la décision modificative numéro 1 du budget annexe ZA ballée telle que présentée ci-dessus,
- Valide la décision modificative numéro 3 du budget annexe ZI fresne/Guiternière telle que présentée ci-dessus,
- Valide la décision modificative numéro 8 du budget principal telle que présentée ci-dessus,
- Valide la décision modificative numéro 5 du budget annexe Tourisme telle que présentée ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

- Dossier N°9 – Ajout à l'ordre du jour

- PRELEVEMENT TASCOM EFFECTUES IRREGULIEREMENT

Rapporteur ; Le Président Bernard Boizard

Courrier du Président de l'AMF 53 Alain DILIS

- L'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de Finances pour 2010 prévoit que le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est, depuis 2011, perçu par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.
- Pour compenser ce transfert, le paragraphe 1.2.4.2 de ce même article disposait que « *le montant de la compensation prévue au D de l'article 44 de la loi de finances pour 1999 ou de la dotation de compensation prévue à l'article L. 5211-28-1 du code général des collectivités territoriales est diminué en 2011 d'un montant égal, pour chaque collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, au produit de la taxe sur les surfaces commerciales perçu par l'Etat en 2010 sur le territoire de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale* ».
- Le mécanisme de compensation institué par la loi pour la seule année 2011 a été reconduit les années suivantes sur instructions du Ministres chargé des collectivités territoriales, qui par deux circulaires de 2012 et 2013 a rappelé aux Préfets que la part compensations de la dotation globale de chaque collectivité devait faire l'objet chaque année d'un prélèvement correspondant au produit de la TASCOM perçu par l'État sur le territoire de la collectivité en 2010.
- Or, par une décision du 16 juillet 2014, le Conseil d'État a jugé que la loi de finances pour 2010 n'autorisait la compensation que pour l'année 2011 et qu'en l'absence de texte législatif autorisant expressément la compensation pour les années suivantes, le Ministre avait ajouté aux dispositions législatives applicables en adoptant les circulaires précitées. Le Conseil d'État a par conséquent annulé les dispositions de la circulaire du 5 avril 2013 qui faisait l'objet du recours et aurait annulé également les dispositions de la circulaire de 2012 si la demande en avait été faite dans les délais de recours. Il en résulte que les prélèvements opérés par l'Etat en 2012, 2013 et 2014 sur les dotations de compensation de l'EPCI pour compenser le transfert de la TASCOM étaient irréguliers.
- La situation a cependant été régularisée par l'Etat pour l'année 2015. Ces prélèvements irréguliers sont à l'origine d'un préjudice non-négligeable pour les Communautés de Communes.

- Aussi, je viens de saisir Monsieur le Préfet pour leur demander le remboursement des prélèvements TASCOT effectués irrégulièrement sur la DGF des années 2012-2013-2014.
- Dans le cadre d'un refus, un recours contentieux pourrait éventuellement être envisagé. Afin de préparer cette action, il conviendrait alors de proposer à votre conseil communautaire d'adopter la délibération jointe en annexe. Nous pourrions ainsi nous associer à l'action de plusieurs EPCI du Département du Maine et Loire, et confier la défense de nos intérêts à Maître Caroline Gérard, avocat au Barreau de Paris. En fonction du nombre de dossiers, les honoraires pourraient être de l'ordre de 500 € à 1 000 € HT.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet pour lui demander d'indemniser le préjudice subi par la CCPMG du fait des prélèvements TASCOT effectués irrégulièrement sur le montant de la dotation globale de fonctionnement dû au titre de l'exercice 2012/2013 et 2014.
- Décide d'autoriser le Président, en cas de refus explicite ou implicite à ester en justice pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.
- Décide de confier dans cette hypothèse, la défense des intérêts de la CCPMG à Maître Caroline Gérard, avocat en droit public au Barreau de Paris et d'une manière générale, de lui donner tout pouvoir pour appliquer cette délibération.
- D'autoriser le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

- Dossier N°10 – SUIVI DES DECISIONS DU PRESIDENT - ET DU BUREAU

Conformément aux articles L5211.10 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mai 2014, donnant délégation au Président et au Bureau, le Président rend compte des décisions prises :

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
PRINCIPAL	Technique L	Contrôle de dimensions du bassin sportif ème devis du 20072015	Harry Langevin	250,00 €	300,00 €
PRINCIPAL	ADM - BUREAU	Mobilier	Delta bureau		532,22 €
TOURISME	Technique	Avenant lot 2 VEILLE aménagement cafétéria la chesnaie	VEILLE	1 487,33 €	1 784,80 €
TOURISME	Technique	Avenant lot 3 aménagement cafétéria la chesnaie	Metallerie urbain	255,00 €	306,00 €
TOURISME	Technique	Isolation cloisons sèches aménagement cafétéria la chesnaie	GUESNERIE	618,78 €	742,53 €
PRINCIPAL	Technique	Hotte aspirante LOGEMENT BRICE	CGED	194,45 €	233,34 €
TOURISME	Technique	Commande Vêtements de travail pour VVNJ	Protect'homs	238,53 €	286,24 €
PRINCIPAL	Technique	Nettoyage logt st loup 11 imp des poiriers	SPID ANJOU	288,00 €	345,60 €
PRINCIPAL	Technique	Piles pour défibrillateur salle des sports Meslay + La chesnaie	SCHILLER	365,00 €	438,00 €
PRINCIPAL	Technique	Matériel bureau	CGED	172,61 €	207,13 €
PRINCIPAL	Technique	Nettoyage moquette et vitreie école de musique	SPID ANJOU	1 380,00 €	1 656,00 €
PRINCIPAL	Technique	Aménagements électriques Bureau école de musique	CGED	232,58 €	279,09 €
PRINCIPAL	Technique	Poteau CHESNAIE	DISTRICO	346,10 €	415,32 €
PRINCIPAL	Technique	Hydrocurage Réseaux assainissement collectifs St Loup et St Brice	LEVRARD	1 536,00 €	1 843,20 €
VVNJ	Technique	Ramonage 11 cheminées VVNJ	BARROCHE	366,67 €	440,00 €
PRINCIPAL	Technique	divers petit matériel	WURTH	369,64 €	443,57 €
ENVIRONNEMENT	Environnement	Réparations bennes	ARTECH	540,00 €	648,00 €
PRINCIPAL	Technique	Remplacement tablier et dépose tablier logement St Loup du Dorat 11 imp des poiriers	LEROI	314,00 €	345,40 €
PRINCIPAL	Technique	Portail de garage / logement 11 imp des Poiriers St Loup	LEROI	737,00 €	810,70 €
ENVIRONNEMENT	Environnement	800 bio seaux + étiquettes	QUADRIA	1 409,00 €	1 690,80 €
ENVIRONNEMENT	Environnement	Benne carton renforcée 30 m3	THIEVIN	4 910,00 €	5 892,00 €
ENVIRONNEMENT	Environnement	Benne carton renforcée 30 m3	THIEVIN	4 910,00 €	5 892,00 €

ENVIRONNEMENT	Environnement	Réaménagement de la déchetterie de Bouère (réparation mur)	LATP	12 063,90 €	14 476,68 €
ENVIRONNEMENT	Environnement	Achat d'un télescopique	ROMET	41 300,00 €	49 560,00 €
ENVIRONNEMENT	Environnement	clés déchetteries	BEAUPLET	266,70 €	320,04 €
PRINCIPAL	Technique	divers aménagement logement St Brice	TH CHARPENTIER	403,64 €	484,37 €
PRINCIPAL	Technique	Travaux de Peinture Médiathèque Meslay suite dégât des eaux	BORDEAU DECO	180,00 €	215,28 €
PRINCIPAL	Technique	Extincteurs pôle santé Meslay	ESI	1 997,55 €	2 397,06 €
PRINCIPAL	Technique	Plaque de plexiglas pour le pôle interco	Alpha signalitic	215,00 €	258,00 €
TOURISME	Technique	Platine pour Chalets Arquenay	CGED	441,69 €	530,03 €
PRINCIPAL	Technique	Film intimité Pole santé Grez	BARON	406,00 €	487,20 €
ZONES ECO	Technique	Division parcellaire Laser 53	LANGEVIN	705,00 €	846,00 €
PRINCIPAL	Technique	Piles pour défibrillateur salle des sports Ballée	SCHILLER	190,00 €	228,00 €
PRINCIPAL	Technique	TUYAU VMC dans les sanitaires de la médiathèque de Grez et changement éclairage dentiste PSM	CGED	801,70 €	962,04 €
PRINCIPAL	Affaires Sociales	Table à langer et accessoires	Suoer U et Aubert	77,54 €	93,05 €
PRINCIPAL	Affaires Sociales	Congélateur centre distributeur aide alimentaire Grez en Bouère	But	249,99 €	299,99 €
CULTURE	Spectacles	Spectacles d'été (cachet des artistes)	Divers		6 850,00 €
CULTURE	Spectacles	Spectacles d'été (technique)	Kréason		2 546,00 €
CULTURE	Spectacles	Spectacles d'été (sacem - SACD)	SACEM - SACD		529,91 €
CULTURE	Promotion	Impression plaquette d'été	Bardou		1 180,76 €
CULTURE	Promotion	Frais postaux plaquette d'été	La Poste		500,03 €
CULTURE	Promotion	Impression plaquettes d'automne	BARDOU		2 516,40 €
CULTURE	Promotion	Frais postaux plaquette d'automne	La Poste		1 352,26 €
CULTURE	Ecole de Musique	Réparation instrument (basson)	L'Atelier Ventastique	633,33 €	760,00 €
CULTURE	Ecole de Musique	Réparation instrument (clarinette)	L'Atelier Ventastique	58,33 €	70,00 €
CULTURE	Ecole de Musique	Fourniture de petit équipement	Audilab	161,50 €	193,80 €
CULTURE	Ecole de Musique	pendillons pour équiper la salle de répétition pour les ateliers théâtre	EURL Tissus du Centre	1 139,20 €	1 367,05 €
CULTURE	Ecole de Musique	Cables	Thomann		314,00 €
CULTURE	Ecole de Musique	Matériel de percussion	Rythmes et Sons		2 508,68 €
CULTURE	Ecole de Musique	Achat d'imprimante	Conty 53	184,00 €	220,80 €
CULTURE	Médiathèque Grez en Bouère	Achats de livres adulte	MLIRE		778,11 €
CULTURE	Médiathèque Grez en Bouère	Achats de livres adulte	Mlire		866,01 €
CULTURE	Médiathèque Grez en Bouère	Achats de livres adulte	mlire		1 096,43 €
CULTURE	Médiathèque Grez en Bouère	Achats de livres jeunesse	Jeux Bouquine		577,15 €
CULTURE	Médiathèque Grez en Bouère	Achats de livres jeunesse	Jeux Bouquine		655,00 €

CULTURE	Médiathèque Grez en Bouère	Achats de livres jeunesse	Jeux Bouquine		784,23 €
CULTURE	Médiathèque Grez en Bouère	Achats de livres jeunesse	Jeux Bouquine		182,59 €
CULTURE	Médiathèque Grez en Bouère	Achats de livres grands caractères	Biblioteca		181,50 €
CULTURE	Médiathèque Grez en Bouère	Achats de CD	RDM	1 304,59 €	1 565,51 €
CULTURE	Médiathèque Grez en Bouère	Achats de Cd pour la jeunesse	Jeux Bouquine		162,25 €
CULTURE	Médiathèque Grez en Bouère	Acquisition d'un PC	Conty 53		592,80 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de livres adulte	MLire		1 465,12 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de livres adulte	MLire		1 528,04 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de livres adulte	MLire		97,75 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de livres adulte	MLire		2 068,58 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de livres adulte	MLire		174,65 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de livres jeunesse	Jeux Bouquine		1 154,31 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de livres jeunesse	Jeux Bouquine		1 167,69 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de livres jeunesse	Jeux Bouquine		1 883,79 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de livres grands caractères	Biblioteca		293,00 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de CD	RDM		809,09 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Vitrierie	BARON		5 707,20 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Acquisitions de PC	Conty 53		8 617,20 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Acquisitions de Livres numériques	Passage		299,79 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de Cd	RDM		921,60 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Achats de jeux video	Leclerc		295,29 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Fournitures pour équiper les livres	Tackotec		483,36 €
CULTURE	Médiathèque de Meslay du Maine	Fournitures administratives	ASLER		313,20 €
CULTURE	Réseau de bib	Achats de livres adultes	MLIRE		2 551,51 €
CULTURE	Réseau de bib	Acquisitions de livres adultes	MLIRE		1 272,84 €
CULTURE	Réseau de bib	Acquisitions de livres jeunesse	Jeux Bouquine		504,11 €
CULTURE	Réseau de bib	Achats de livres jeunesse	Jeux Bouquine		2 849,80 €
CULTURE	Réseau de bib	Achats de livres en grands caractères	Biblioteca		1 337,00 €
CULTURE	Réseau de bib	Fournitures pour équiper les livres	Tackotec		517,94 €
CULTURE	Animation	Spectacle de La Bazouge de C.	Théâtre merle blanc		1 350,00 €
CULTURE	Animation	Spectacle de ST Denis du maine	Gestuaire		1 391,08 €
CULTURE	Animation	Spectacle de Ballée	la mort est dans la boite		500,00 €
CULTURE	Animation	Spectacle de Bouère	Théâtre merle blanc		850,00 €
PRINCIPAL	Communication	Impression Journal Infos.com n°12 (Juillet 2015)	Imprimerie Bardou	698,27 €	837,92 €
PRINCIPAL	Communication	Distribution Journal Infos.com n°12 (Juillet 2015)	Docapost (La Poste)	1 116,04 €	1 339,25 €

PRINCIPAL	Communication	Subvention Handi Dav Tri	Handi Dav Tri		500,00 €
PRINCIPAL	Communication	Subvention Maine Attelage Compétition 53	Maine Attelage		500,00 €
PRINCIPAL	Communication	Subvention D'GeB	D'GeB		1 000,00 €
PRINCIPAL	Communication	Habillage Véhicule Services Techniques (Fiat Ducato)	Imprimerie Bardou	349,93 €	419,92 €
PRINCIPAL	Communication	Objets Publicitaires	Objetrama	618,52 €	742,22 €
PRINCIPAL	Communication	Hébergement site Internet www.paysmeslaygrez.fr	Anjou Web		705,60 €
PRINCIPAL	Technique	Aménagement placard bureau	VEILLE	1 168,12 €	2 001,74 €
PRINCIPAL	ADM - BUREAU	Fonds de concours	Maines		42 392,06 €
PRINCIPAL	Energie DD	PIG Année 2015-2017	Divers bénéficiaires		10 500,00 €
PRINCIPAL	Sports	Demande se subvention DETR 2016 - Piscine	montant sollicité		60 000,00 €
ECONOMIE	Economie	Demande de subvention DETR 2016 - Bâtiments artisans	montant sollicité		297 304,00 €
ENVIRONNEMENT	Déchets	Demande de subvention DETR 2016 - Gestion des déchets	montant sollicité		75 000,00 €
Enfance/Jeunesse	Coordination	2ème partie Formation DESJEPS	Francais Pays de Loire		1 016,05 €
Enfance/Jeunesse	RAM	Matériel pédagogique	Wesco		316,70 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	Activités jeunesse séjour sensation	Viaduc de la souleuvre		342,00 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	T-Shirt Koko Lanta	Intersport Laval		455,60 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	Sortie été	Futuroscope		358,40 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	camping séjour mer	La Gachère		750,20 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	Camping séjour sensation	Camping de la plage		493,82 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	Activités jeunesse séjour mer	Ohana surf		780,00 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	location minibus été	HBC Meslay-Vaiges		564,25 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	Activités été	motovolt		320,00 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	séjour Paris	le point virgule		510,00 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	séjour Paris	Parc Astérix		1 128,00 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	séjour Paris	F1 Porte de Montreuil		922,50 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	séjour Paris	Flunch		397,50 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	séjour Paris	Stade de France		384,00 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	sortie jeunesse vacances d'octobre	Paintball Aventure		360,00 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	séjour Paris	STAO		1 650,00 €
Enfance/Jeunesse	Jeunesse	Matériel sportif	Decapro		679,69 €
Enfance/Jeunesse	Ecoles et collèges	Activités voile et piscine	STAO		10 439,00 €
Enfance/Jeunesse	Ecoles et collèges	Activités rugby et escalade	STAO		3 859,00 €
Enfance/Jeunesse	Ecoles et collèges	Matériel RASED	ECPA		472,80 €
Sports	Salle de Ballée	Maintenance extincteurs	SDP2		369,32 €
Sports	Salle de Judo	Desinfection Tatamis	Onet services		324,00 €

Economie	Economie	Emprunt pour ifinancement construction bâtiment industriel Villiers - Taux 1,85%	Crédit Mutuel		350 000,00 €
Principal	Personnel	Acquisition logiciel temps et planning	BODET		11 526,30 €
Principal	Personnel	Abonnement annuel logiciel temps et planning	BODET		4 921,80 €
Tourisme	La chesnaie	Alèses	STANDARD TEXTILES		609,90 €
Tourisme	La chesnaie	Achat caisse enregistreuse - Opération N°11	CBS	1 583,00	1 899,60 €
Tourisme	VVNJ	Aménagement cuisine - Opération N°17	LEROY MERLIN	598,25	717,90 €
Tourisme	VVNJ	Aménagement cuisine - Opération N°17	ENVIE MAINE 53		249,00 €
Tourisme	VVP	Parution	MOTOR PRESSE France	373,50	448,20 €
Tourisme	La chesnaie	Parution	MOTOR PRESSE France	373,50	448,20 €
Principal	SCoT	Annnonce juridique -	Le courrier de la Mayenne	951,20	1 141,44 €
Principal	SCoT	Annnonce juridique -	Le courrier de la Mayenne	951,20	1 141,44 €
Principal	SCoT	Annnonce juridique -	Le Haut Anjou	959,40	1 151,28 €
Principal	SCoT	Annnonce juridique -	Le Haut Anjou	959,40	1 151,28 €
Principal	SCoT	Annnonce juridique -	Ouest France	900,58	1 080,70 €
Principal	SCoT	Annnonce juridique -	Ouest France	900,58	1 080,70 €
Principal	Pôle santé	Signalétique Pôle santé Meslay du Maine	Atelier 23	4 731,20	5 677,44 €
Principal	Pôle santé	Signalétique Pôle santé Grez en Bouère	Atelier 23	2 164,30	2 597,16 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire prend acte du dossier présenté

- **Information – Dates réunions 1^{er} semestre 2016**

Commission des Maires

✚ Mardi 19 janvier - 20h30

Réunions « Conseil communautaire » à 20h30

✚ Mardi 26 janvier

✚ Mardi 23 février

✚ Mardi 22 mars

✚ Mardi 29 mars

✚ Mardi 26 avril

✚ Mardi 31 mai

✚ Mardi 28 juin

La séance est levée à 21 h 15

Procès-Verbal du conseil communautaire du 22 Décembre 2015
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave	
BALLEE	HUBERT	Sébastien	
BANNES	LAVOUE	Christian	
BAZOUGERES	RAPIN	Yveline	
BAZOUGERS	FERRAN	David	
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	GANGNAT	Pascal	
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	
BOUERE	AVALLART	Pierre	
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	HERBERT	Christian	
EPINEUX LE SEGUIN	COTTEREAU	Michel	
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	PERTHUE	Evelyne	
GREZ EN BOUERE	GAUDIN	Joseph	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck	
LA CROPTÉ	LAMBERT	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	
LE BURET	PENNEL	Ludovic	
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier	
MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle	
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette	
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre	
MESLAY DU MAINE	MONNERET	Françoise	
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian	
MESLAY DU MAINE	TAUNAY	Maryse	
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques	
PREAUX	FOUCAULT	Roland	
SAINT BRICE	BOISSEAU	André	
ST CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel	
ST DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude	
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André	